

# LA SEMAINE AFRICAINE

[www.lasemaineafricaine.com](http://www.lasemaineafricaine.com)



N° 2745 du Mardi 20 Novembre 2007 - 55<sup>ème</sup> Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P: 2080  
 CONGO: 500 F CFA - FRANCE: 1,5 Euro - Tel: (242) 500.77.94 / 582.27.60 / 666.39.69 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

## Editorial

### Processus électoral: on recommence!

Même scénario, même décor: le gouvernement, au terme de son dernier conseil des ministres (voir page 4), a annoncé les dates des futurs scrutins. Un nouveau directeur général des affaires électorales a été nommé. Dans l'opinion, on s'inquiète, déjà, de l'impréparation de ces élections locales qui doivent avoir lieu dans moins de deux mois. Beaucoup sont conscients que les causes à l'origine des irrégularités et des dysfonctionnements des élections législatives de juin-août dernier n'ont pas été sérieusement identifiées et éradiquées. Le gouvernement conduit, de nouveau, le pays dans des élections qui sont devenues sources de contestation et, plus grave, de déchirement social et de menace à la paix et à la tranquillité retrouvées. Tout ceci, parce qu'elles sont mal préparées. Il n'y a qu'à voir le nombre de recours introduits à la cour constitutionnelle, pour se rendre compte de la mauvaise organisation de ces élections.

Pourtant, le président de la République, Denis Sassou Nguesso, a, à plusieurs reprises, indiqué que des enseignements seront tirés de l'organisation des élections législatives. C'était là l'espoir de voir que le gouvernement allait rectifier le tir, pour une meilleure organisation des élections. Même s'il a écarté l'idée d'un remaniement gouvernemental, d'autres enseignements devraient, en effet, être tirés, pour épargner aux futurs scrutins, les flottements qu'on a connus avant. Les observateurs africains, venus au Congo observer les élections législatives, n'ont pas fait des recommandations pertinentes qui méritent d'être prises en compte, d'une manière ou d'une autre, par les pouvoirs publics? L'organisation fiable et dans un climat de confiance, des futurs scrutins, passent, en tout cas, par là.

Malheureusement, le gouvernement a choisi, on ne sait pour quelle raison, de faire la sourde oreille aux critiques et même aux sages conseils des observateurs africains. Il a décidé d'organiser les élections locales dans les mêmes conditions déplorables que les élections législatives. On ne le dira jamais assez, sans une maîtrise du corps électoral, en amont, il est difficile, voire impossible de garantir une bonne organisation des élections.

La consultation électorale est un moment complexe dans la vie d'une démocratie. Rien ne peut être au-dessus de l'expression démocratique du peuple souverain, à travers l'élection de ses représentants au sein des pouvoirs publics. Tirant, sans doute, les leçons des ratés de l'organisation des élections législatives, François Ibovi a jeté l'éponge et s'est fait élire au bureau de l'assemblée nationale. Mais, puisque le gouvernement persiste dans son attitude de ne pas entendre la voix du peuple qui ne réclame qu'une bonne préparation et organisation des élections, qui portera la responsabilité politique d'une éventuelle mauvaise tenue des élections locales? Va-t-on, une fois de plus, ne charger que les hauts-fonctionnaires? La responsabilité du chef du gouvernement ne sera-t-elle pas, à ce moment-là, engagée? C'est là un débat intéressant pour les juristes constitutionnalistes. Souhaitons, malgré tout, que les futurs scrutins se tiennent sans contestation majeure et dans une organisation, pour le bien de notre démocratie.

Joachim MBANZA

### Décès à Paris du président du sénat, Ambroise Edouard Noumazalay

## Un colosse de la vie politique congolaise s'en est allé

*Il a marqué la vie politique congolaise depuis le milieu des années 60.*

(Page 3)



Joseph Noumazalay, directeur de la gestion de l'information du P.n.d.d.r



« Nous sommes prêts pour démobiliser les ex-combattants du Pool » (P.6)

### 42<sup>ème</sup> session de la commission africaine des droits de l'homme

Me Massengo Tiassé évoque la nécessité de parachever la composition de la C.n.d.h

(P.3)

### Congo - France

Les Pr Christophe Bouramoué, Itoua Ngaporo et Georges Moyen distingués par la France (P.5)

### Processus électoral

Le gouvernement publie le calendrier électoral des législatives à reprendre et des locales (P.4)

*Nos packs Nokia. Le bon choix.*



Offrez-vous cette affaire en or

= 20.000 FCFA

Voir en dernière page



## Décès à Paris du président du sénat, Ambroise Edouard Noumazalay

# Un colosse de la vie politique congolaise s'en est allé

Il s'était rendu à Paris, en juin dernier, pour raison de santé. Il souffrait notamment d'un cancer de la prostate dont il a été opéré. Ambroise Edouard Noumazalay, président du sénat, président par intérim et secrétaire général du P.c.t (Parti congolais du travail), est, finalement, décédé dans la capitale française, samedi 17 novembre 2007, à 16h30, à l'âge de 74 ans. Ses obsèques sont prévues pour samedi 24 novembre, à Brazzaville, après trois jours de deuil national, à partir du jeudi 21. Une délégation conduite par le ministre Charles Zacharie Bowao, s'est rendue, lundi 19, à Paris, pour ramener la dépouille de l'illustre disparu, dont la veillée mortuaire se déroule au siège du P.c.t, à Mpila (Brazzaville).

La classe politique congolaise est, de nouveau, frappée, en l'espace de quelques semaines, par un deuil. En effet, après la disparition des anciens premiers ministres, Claude Antoine Da Costa, André Ntsatouabantou Milongo et Maurice Stéphane Bongho Nouarra, un autre ancien premier ministre, Ambroise Edouard Noumazalay, s'en est allé. Mais, ce dernier occupait encore des fonctions officielles, notamment celles de président du sénat. Ce qui confère à sa disparition tragique, un deuil à caractère national.

Ambroise Edouard Noumazalay était une personnalité très influente au sein de la classe politique nationale. Etudiant à Toulouse, en France, dans la filière des mathématiques et de l'économie, il milite, très tôt, au sein des mouvements syndicaux scolaires et étudiants, tout d'abord à l'A.e.c (Association des étudiants congolais) et à la F.e.a.n.f (Fédération des étudiants d'Afrique noire en France). Il est rappelé à Brazzaville, par ses amis de gauche qui prennent le pouvoir, après la chute du régime de l'abbé Fulbert Youlou, en août 1963. C'est ainsi qu'il rentre dans l'administration en 1964 et occupe, successivement, plusieurs fonctions; directeur général des affaires économiques et du commerce; secrétaire général de l'industrie; directeur des études et de la planification au ministère de l'industrie et du tourisme, directeur de la macro-

économie, de la programmation et du contrôle au ministère du Plan.

Le 6 mai 1966, Ambroise Edouard Noumazalay est nommé premier ministre, ministre du plan, par le président Alphonse Massamba-Débat, en remplacement de Pascal Lissouba. Les deux hommes se vouent alors une rivalité politique impitoyable qui va marquer l'histoire de la vie institutionnelle du pays jusqu'à nos jours. D'abord au sein du M.n.r (Mouvement national de la révolution) parti qui a existé de 1964 à 1969, puis au sein du P.c.t (Parti congolais du travail), avant que leurs chemins ne se séparent.

Noumazalay est du courant du socialisme scientifique qui finit, grâce à l'appui des militaires, notamment avec le commandant Marien Ngouabi, jeune officier du Nord du pays, par évincer du pouvoir, le président Massamba-Débat, tenant du socialisme bantou, en septembre 1968. Noumazalay, avec beaucoup d'autres figures politiques jouent un rôle prépondérant durant cette période. Mais, il connaîtra la disgrâce, à cause des contradictions idéologiques internes au P.c.t. Après l'échec du coup d'Etat du lieutenant Ange Diawara Farimaka, le 22 février 1972, il est arrêté comme beaucoup d'autres, accusés d'avoir trempé dans cette tentative de putsch, condamné à mort, puis gracié par le président Marien Ngouabi. Après une longue traversée du désert, il reprend la vie politique, avec l'arrivée au pouvoir, le 5 février 1979, du



Ambroise Edouard Noumazalay.

colonel Denis Sassou Nguesso. Ayant soutenu, après la chute du mur de Berlin, l'instauration du multipartisme, il est élu secrétaire général du Parti congolais du travail, au congrès extraordinaire de 1990, lorsque ce parti abandonne son rôle dirigeant par rapport à l'Etat et accepte le multipartisme.

Ambroise Edouard Noumazalay renforcera son influence au sein du P.c.t qui connaît une traversée du désert, après l'élection de Pascal Lissouba à la magistrature suprême, en août 1992, plus particulièrement la rupture de l'accord électoral avec l'U.pa.d.s (Union panafricaine pour la démocratie sociale). Pour faire face au régime de M. Lissouba, M. Noumazalay accepte de créer une alliance de l'opposition avec le M.c.d.d.i (Mouvement congolais pour la démocratie et le développement intégral) de Bernard Kolélas, battu au deuxième tour de l'élection présidentielle de 1992. La guerre civile de novembre 93 à janvier 94 sera la conséquence du bras de fer entre le pouvoir et l'opposition. Profitant de l'imprudence de M. Lissouba de vouloir faire arrêter l'ancien président Denis Sassou Nguesso, le P.c.t arme sa jeunesse et oppose une résistance armée, en juin 1997, jusqu'à s'emparer du pouvoir, quatre mois plus tard. Denis Sassou Nguesso

revient au pouvoir et son parti, le P.c.t, devient maître du jeu politique national. On peut dire que le stratège de cette configuration politique n'est autre qu'Ambroise Edouard Noumazalay, homme du système et peu connu à l'extérieur. Il est considéré comme le patriarche, le gardien du temple dans le système politique du président Sassou Nguesso. On dit qu'il avait une grande complicité avec ce dernier, qui se confiait à lui, pour des décisions importantes comme la formation du gouvernement ou la nomination d'un haut cadre, les candidatures aux élections, la définition d'une ligne politique par rapport à un grand événement national, etc. Les jeunes cadres du P.c.t comme Charles Zacharie Bowao, François Ibovi et bien d'autres sont de son école politique.

En 2002, lors des élections générales, il se fait élire comme président du sénat, devenant ainsi la deuxième personnalité du pays. Mais, dans un contexte démocratique qui n'est plus à comparer aux années 70, «le vieux», comme on l'appelait, a eu à faire face à des vagues de contestation au sein même de sa famille politique. Les partis membres des ex-F.d.u (Forces démocratiques unies) le critiquent ouvertement, pour sa léthargie dans la conduite de cette alliance. Son échec sera surtout la refondation du Parti congolais du travail dont il a résumé le fondement idéologique dans un opuscule publié en 2006 et intitulé: «De la chenille au papillon». Ce projet de refondation se heurtera, en effet, à une résistance conduite par Justin Lékoundzou Itihi Ossetoumba, chef de file du courant des conservateurs. Le vieux est en perte de vitesse, mais tient encore bon, au point qu'il sauve sa tête au 5<sup>ème</sup> congrès extraordinaire, où il se fait reconduire comme secrétaire général du P.c.t. Mais, son influence s'en trouve réduite et les rivalités entre cadres de la Likouala, son département d'origine, mettent à mal son autorité morale. La plupart des candidats du P.c.t aux élections législatives qu'il soutient dans la Likouala sont battus. Serein, le patriarche accuse le coup, mais la santé ne suit plus.

Ambroise Edouard Noumazalay est un grand témoin et un acteur influent de la vie politique congolaise des années 60 à sa mort. Il laisse l'image d'un homme politique discret, stratège, mais ouvert. Il n'avait pas de fief ethnique. Il considérait ses camarades de lutte comme ses parents, quelles que soient leurs origines. Il s'est beaucoup préoccupé de la carrière des jeunes cadres qu'ils trouvaient compétents. Il a mené une vie modeste, ne s'enrichissant pas outre mesure, en dépit de sa position au sein du pouvoir. Il a connu des hauts et des bas dans sa carrière politique, mais il est resté le même, souriant et déterminé. Père de 18 enfants, il s'en est allé sans écrire ses mémoires, emportant avec lui, les pages sombres de l'histoire politique du pays, surtout des périodes tumultueuses des années 60 et 70.

Joël NSONI

## 42<sup>ème</sup> session de la commission africaine des droits de l'homme

# Me Massengo Tiassé évoque la nécessité de parachever la composition de la C.n.d.h

Prenant la parole à la 42<sup>ème</sup> session de la commission africaine des droits de l'homme et des peuples qui se tient à Brazzaville, du 14 au 28 novembre 2007, Me Maurice Massengo Tiassé, 2<sup>ème</sup> vice-président et président par intérim de la C.n.d.h (Commission nationale des droits de l'homme), a souligné la nécessité de parachever l'installation de cette institution nationale, afin de garantir son bon fonctionnement. Nous publions, ci-après, de larges extraits de son intervention.



Me Maurice Massengo Tiassé

«Cette rencontre, ici à Brazzaville, est, pour nous, un véritable symbole en ce que, d'une part, elle confirme le retour de notre pays dans le concert des Etats modernes et, d'autre part, elle va enfouir, encore plus profondément dans notre sol, les racines de la culture des droits de l'homme, en vue de consolider la pérennité de nos institu-

tions, gardiennes des valeurs concourant à une citoyenneté responsable.

Le Congo, en payant un lourd tribut à l'intolérance, matérialisée par une succession de conflits armés, a pris conscience du caractère essentiel du respect de la promotion et la protection des droits humains. La Constitution du 20 janvier 2002, qui a consacré la normalisation du processus démocratique en cours dans notre pays, a créé la Commission nationale des droits de l'homme, dans un contexte sociopolitique post-conflit, incitant à la mise en place d'un cadre institutionnel renforcé de protection et de promotion des droits de l'homme.

La loi 5-2003 du 18 janvier 2003 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'homme en a fait une structure indépendante, dotée de l'auto-saisine, de pouvoirs d'investigations singuliers dans le cadre des procédures de règlement des cas de violations des droits de l'homme et les pouvoirs publics sont tenus de lui accorder l'aide et l'assistance nécessaire dans l'accomplissement de ses missions.

Cette loi a donné des attributions étendues à la Commission, tant en matière de promotion que de protection et peut se targuer avec ses 45 membres avec voix délibérative d'être l'institution dans laquelle, la représentativité des femmes est la plus importante avec quinze femmes, soit 33,33%. Mais, ces perspectives favorables sont tempérées par des pesanteurs qui, à ce jour, affectent l'opérationnalité de la commission.

En effet, outre les membres avec voix délibérative, la loi prévoit quatorze membres avec voix consultative qui ne sont toujours pas nommés, ce qui rend incomplète la composition de la commission. Par ailleurs, la commission n'a toujours pas de siège et n'a pas tenu de session inaugurale pour lui permettre d'adopter son programme d'activités et mettre en place les sous-commissions spécialisées. Sans effectivité, un mécanisme tel une institution nationale des droits de l'homme n'est pas efficace et la volonté de renforcer le dispositif de protection et de promotion des droits de l'homme est battue en brèche. La tenue de cette session nous donne l'occasion de lancer un appel à l'endroit de nos autorités politiques et de la communauté internationale des droits de l'homme, afin qu'ensemble, tout soit mis en œuvre pour normaliser le processus d'installation de la commission, car il est de notre devoir historique d'inscrire, dans nos sociétés, de manière durable, les valeurs universelles qui sous-tendent les droits humains et d'œuvrer pour leur concrétisation, de telle sorte qu'ils répondent aux aspirations de nos peuples.

La tenue de cette session nous donne, également, l'occasion de rendre hommage au président Denis Sassou Nguesso qui, en tant que président en exercice de l'O.u.a, en 1986, s'était battu pour l'entrée en vigueur de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, en octobre 1986.

Grâce à cette entrée en vigueur, le 29 juillet 1987, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a été mise en place, en vertu de l'article 30 de cette charte. Nous voulons, aussi, féliciter et rendre hommage aux différents commissaires qui ont œuvré pour l'adoption de certains instruments additionnels à la charte et, particulièrement, le protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples portant création de la Cour africaine des droits de l'homme, le 10 juin 1998.

ETUDIEZ AU MAROC OU AU SENEGAL ET DECROCHEZ LES PRESTIGIEUX DIPLOMES DE NOS PARTENAIRES FRANÇAIS

Possibilité de Bourse pour le Logement



Groupe Sup de Co La Rochelle

escem

Groupe Ecole Supérieure de Commerce et de Management Tours-Poitiers



UNIVERSITE D'ANGERS



www.universiteinternationale.com

· Bachelor en Administration des Affaires

Bac + 3: En double diplomation avec le Groupe Sup de Co La Rochelle Lieux de Formation au Maroc ou au Sénégal Possibilité de passer la 3<sup>ème</sup> année en France

· Master en Science de Gestion

OPTION MARKETING . OPTION FINANCE  
Bac +5: En double diplomation avec le Groupe Ecole Supérieure de Commerce et de Management Tours-Poitiers (ESCEM)  
Admission en M1 pour les Bac + 3 en M2 pour les Bac + 4  
Lieux de formation au Maroc ou au Sénégal

· Master en Management de Projets

Bac +5: En double diplomation avec ISTIA/Université d'Angers  
Master 1<sup>ère</sup> année M1: Formation au Maroc ou au Sénégal  
Master 2<sup>ème</sup> année M2: Formation au Maroc

MAROC-SENEGAL-MALI-MAURITANIE-COTE D'IVOIRE-BURKINA FASO-GUINEE-CAMEROUN-CONGO-GABON

DAKAR: ROUTES DES ALMADIES TÉL: (221) 33 820 24 80 / 76 287 41 97  
CASABLANCA: 66, Bd DE L'ATLANTIDE POLO (PAR AV. NADOR) TÉL: (212) 22 60 00 04  
REGLEMENT AU CONGO: HEC BRAZZAVILLE 67, AV. GÉNÉRAL DE GAULLE.  
PLATEAU CENTRE VILLE TÉL: 678 95 02 / 539 58 16

**A Pointe-Noire, un agent des chèques postaux recherché est tombé dans le filet de la police**

Dans l'édition du 12 novembre 2007, nous avons annoncé, dans cette même rubrique, la disparition, à Pointe-Noire, d'un agent du Centre des chèques postaux, qui avait emporté avec lui une importante somme d'argent. En réalité, il s'était volatilisé dans la nature avec la somme de 42 millions de francs Cfa. Il avait, en effet, 127 millions de francs Cfa, pour payer les salaires des fonctionnaires domiciliés au C.c.p (Centre des chèques postaux) de la capitale économique. Il a payé une bonne partie des fonctionnaires, effectivement, les deux premiers jours, le 31 octobre et le 5 novembre 2007, à hauteur de 85 millions. Puis, il a disparu le 5 novembre, en emportant le reste, soit la somme de 42 millions de francs Cfa. La Direction générale de la Sopeco (Société des postes et de l'épargne du Congo) a saisi la police nationale qui, une fois de plus, a démontré son efficacité, en mettant la main sur le présumé malfrat, à Brazzaville. Depuis la nuit du vendredi 9 au samedi 10 novembre, il est arrêté et placé en détention préventive, au commissariat central de police, avant d'être présenté devant le procureur de la République. Bravo à la police!

**Transport en commun: la croix et la bannière pour les banlieusards**

Se rendre au centre-ville, voilà qui donne des soucis aux populations vivant en banlieue, au Nord comme au Sud de Brazzaville. En effet, il est devenu très difficile, pour eux, d'avoir un minibus, le matin, et pendant les heures de pointe. Les minibus rechignent à emprunter les routes jonchées de nids de poule et de cratères, comme avant le terminus de Mikalou, la route de Kinsoundi ou la nationale n°1 jusqu'à Ngangalingolo. Les minibus qui font ces trajets taxent les passagers à 200 ou 250 francs Cfa. Les pouvoirs publics sont sourds aux cris de détresse d'une population qui ne sait plus à quel saint se vouer. Beaucoup choisissent de marcher, pour se rendre au travail ou à l'école. A Brazzaville, beaucoup d'avenues bitumées sont devenues impraticables. En cette saison de pluies, Brazzaville offre le visage d'une ville abandonnée, sans service municipale d'entretien de route. Et les citadins souffrent de cette situation.

**Une femme a été poignardée par un mari jaloux à Makélékélé**

Une femme revenait d'un domicile voisin, où elle avait laissé son téléphone portable à la charge. Chez elle, il n'y a pas d'électricité. En cours de route, son mari l'a surprise en train de converser avec un homme. Cela a suffi pour exciter la jalousie de celui-ci. S'en est suivi une dispute entre les deux. Pris de colère, l'homme a pris un couteau et a poignardé sa femme, au niveau de l'épaule. Le sang a giclé. Et la femme a crié. Alertés, les voisins du quartier ont accouru. L'agresseur a tenté de prendre la poudre d'escampette, mais des jeunes du quartier, courageux, l'ont pris en chasse et l'ont rattrapé, au bout de quelques dizaines de mètres. Il croupit dans une cellule de police, où il est gardé à vue. En attendant qu'il soit déféré, peut-être, au tribunal. Cette scène s'est passée au n°10 de la rue Nkouka-Loubati, à Kingouari, un quartier de Makélékélé, le premier arrondissement de Brazzaville. Une telle violence ne peut pas expliquer la jalousie.

**Des citoyens se plaignent du règlement des conflits par les gendarmes et les policiers...**

Les officiers de police judiciaire se seraient-ils substitués aux juges des tribunaux? Des citoyens ne seraient pas contents de voir les gendarmes et les policiers chargés de constater les infractions et de livrer leurs auteurs à la justice, régler les affaires qu'ils ont en charge. En effet, il arrive, souvent, qu'ils taxent des amendes, en fixant, à leur guise, les montants. Beaucoup de Congolais se plaignent de cette justice expéditive, exercée par les agents de la force publique. Ils se demandent si c'est le rôle de la gendarmerie et ou de la police de rendre justice dans les affaires dont ils mènent des enquêtes. L'idéal, dans un pays où les institutions fonctionnent encore, c'est de laisser la justice faire son travail.

**P.c.t (Parti congolais du travail)**

**Mise en place d'une commission d'organisation des obsèques du secrétaire général**

A l'occasion des obsèques du secrétaire général du P.c.t, Ambroise Edouard Noumazalay, une commission d'organisation a été mise en place et se compose comme suit: Président: Isidore Mvouba; 1<sup>er</sup> vice-président: Pierre Moussa; 2<sup>ème</sup> vice-président: Michel Ngakala; Secrétaire rapporteur: Jeanne Françoise Leckomba Loumeto; Membres: François Ibovi, André Obami Itou, Charles Zacharie Bowao, Firmin Ayessa, Alphonse Gondzia, Charles Okombi Salissa, Hyacinthe Ongotto, Félicien Mabika, Gabriel Oba-Apounou, Emmanuel Bete-Siba, Jean-Pierre Nonault. Il y a également sept sous-commissions dirigées par chacun des membres de la commission.

**Processus électoral**

**Le gouvernement publie le calendrier électoral des législatives à reprendre et des locales**

Lors du conseil des ministres qui s'est tenu à Brazzaville, le mercredi 14 novembre 2007, sous le haut patronage du président Denis Sassou Nguesso, le gouvernement a fixé les dates de la reprise des élections législatives dans quatre circonscriptions et confirmé la date de la tenue des élections locales. Nous publions, ci-après, l'intégralité du compte rendu de ce conseil des ministres fait par le ministre de la communication, porte-parole du gouvernement, Alain Akoualat Atipault.

Le conseil des ministres s'est réuni, ce jour, mercredi 14 novembre 2007. Présidé par Son Excellence Denis Sassou Nguesso, président de la République, chef de l'Etat, chef du gouvernement, le conseil des ministres a eu à son ordre du jour, des dossiers introduits par le premier ministre; le Ministère des petites et moyennes entreprises, chargé de l'artisanat; le Ministère du Travail, de l'emploi et de la Sécurité sociale; le Ministère des Transports et de l'Aviation civile.

Le conseil des ministres a, ensuite, procédé à des nominations.

- Le premier ministre, chargé de la coordination de l'action du gouvernement et des privatisations, Isidore Mvouba, a présenté au conseil une note portant sur l'organisation des élections législatives partielles et locales.

En effet, le 26 octobre 2007, la cour constitutionnelle, statuant sur dix-neuf requêtes en contestation des résultats des élections législatives, a annulé le vote dans les quatre circonscriptions de Yambo, Kayes, Mbomo et Kibangou.

L'article 119 de la loi électorale dispose: «le collège des électeurs, en cas d'annulation de tout ou partie des élections, est convoqué dans les deux mois qui suivent la date de la décision de l'annulation».

En application de cette disposition, les élections partielles doivent avoir lieu entre le 26 octobre 2007, date du prononcé de la décision d'annulation, et le 26 décembre 2007 au plus tard. Cette période concerne également la circonscription de Kibangou, car il faut préciser que dans cette circonscription, les résultats annulés étant ceux du premier tour, un deuxième tour de scrutin pourra être organisé en cas de ballottage.

En ce qui concerne les élections locales, l'article 67 nouveau de la loi électorale n°5/2007 du 25 mai 2007 dispose que «les élections locales sont organisées 20 jours au moins ou 50 jours au plus, avant l'expiration du mandat des conseillers locaux».

Après un débat autour des dispositions à prendre pour l'organisation de ces élections partielles, le conseil des ministres a retenu la date du vendredi 7 décembre 2007, pour l'organisation des élections législatives partielles et le 20 janvier 2008, pour les élections locales.

Tenant compte de l'important investissement qui a été effectué sur le plan du matériel électoral, et en prévision des prochaines échéances électorales, le président de la République a demandé au gouvernement de l'inventorier, afin d'en assurer une bonne conservation.

Le ministre des petites et moyennes entreprises, chargé de l'artisanat, Martin Parfait Aimé Coussoud Mavoungou, a présenté, au conseil des ministres, le projet de loi réglementant l'exercice de la

profession d'artisan. En effet, c'est depuis 1984 que la nécessité de promouvoir un secteur privé national a été ressentie, avec comme un des maillons essentiels, le secteur de l'artisanat. Deux décennies après, le secteur artisanal demeure mal connu et non réglementé. Dans le but de redynamiser ce secteur, afin que celui-ci puisse contribuer à la relance du tissu économique national, il est opportun de définir un cadre législatif devant régir ce secteur. Après débat, le conseil des ministres a adopté ce projet de loi. Il sera transmis au parlement.

- Le ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, Gilbert Ondongo, a présenté deux dossiers au conseil des ministres.

Le premier est un projet de décret fixant la procédure de mise à la retraite et les modalités de prise en charge par la Caisse de retraite des fonctionnaires des agents de la force publique, des fonctionnaires et assimilés, et le deuxième concerne la situation des travailleurs des entreprises publiques liquidées ou en cours de liquidation.



Le président Denis Sassou Nguesso.

Le premier dossier est en rapport avec le train de mesures annoncées par le président de la République, le 31 décembre 2006, dans le cadre de l'espérance sociale, qui a conduit à la révision des procédures d'acquisitions des droits à la retraite. Pour donner corps à cette mesure, ce projet de décret organise le départ et la prise en charge automatique des fonctionnaires, des assimilés et des agents de la force publique admis à faire valoir leurs droits à la retraite.

Après examen, le conseil des ministres a adopté ce projet de décret.

Le deuxième dossier qui est le résultat d'un travail effectué dans un esprit de dialogue avec les partenaires sociaux, membres de la commission ad hoc sur la trêve

sociale. Il concerne la situation des travailleurs d'une centaine d'entreprises liquidées ou en cours de liquidation.

Après avoir écouté attentivement et analysé les recommandations contenues dans le rapport des travaux de cette commission, le Conseil des ministres a décidé: sous la responsabilité du ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice que soit reconstituée, de façon rigoureuse et transparente, la situation de chaque entreprise d'Etat liquidée ou en cours de liquidation. Il faut qu'une solution définitive soit trouvée à cette situation qui n'a que trop duré et dont la dimension humaine et sociale est impor-

(Suite en page 7)

**Message de condoléances du Préfet du Département du Pool, à l'occasion du décès du Vénérable Ambroise Edouard Noumazalay**



Ambroise Edouard Noumazalay (à g.)



Jean-Michel Shanga (à d.)

C'est avec un profond chagrin que nous avons appris la disparition inopinée, le samedi 17 novembre 2007, à Paris (France), du vénérable Ambroise Edouard Noumazalay. La population du Département du Pool, les sous-préfets et moi-même, exprimons nos sincères condoléances:

- au Sénat qu'il a dirigé, avec dextérité, œuvrant ainsi à la consolidation du processus démocratique dans notre pays;
- au Parti Congolais du Travail, cette grande formation politique dont il a assuré le Secrétariat Général, avec ferveur et lucidité;
- et à la famille du disparu.

A cette étape de dure épreuve, les filles et fils du Pool se joignent à votre douleur et prient que le Tout-Puissant accorde la paix à son âme et que la terre de nos ancêtres lui soit légère.

Fait à Kinkala, le 17 novembre 2007.

Le Préfet  
Médecin Colonel Jean-Michel SHANGA



Congo - France

# Les Pr Christophe Bouramoué, Itoua Ngaporo et Georges Moyen distingués par la France

Les professeurs Christophe Bouramoué, Assori Itoua-Ngaporo ont été fait officiers de la Légion d'honneur, tandis que le professeur Georges Moyen, officier de l'Ordre national du mérite de la République Française. Les trois personnalités du monde académique congolais ont reçu leurs distinctions respectives, lors d'une cérémonie qui s'est déroulée, vendredi 16 novembre 2007, à la Case De Gaulle (résidence de l'ambassadeur de France), à Brazzaville, et présidée par Nicolas Normand, ambassadeur de France au Congo, en présence de plusieurs invités français et congolais, parmi lesquels les ministres Jean-Martin Mbemba et Charles Zacharie Bowao.

**D**ans une allocution de bienvenue, Nicolas Normand a situé le sens de l'événement. «Ce soir, c'est un honneur et un plaisir, pour moi, de décorer, au nom du président de la République Française, trois grandes personnalités congolaises, ici présentes: M. Christophe Bouramoué, M. Assori Itoua-Ngaporo et M. Georges Moyen», a-t-il dit, d'entrée de jeu. Ces personnalités congolaises ont été décorées des distinctions françaises, pour s'être brillamment illustrées dans leur domaine de compétence, la médecine: M. Christophe Bouramoué en cardiologie, M. Itoua Ngaporo en gastro-entérologie et M. Moyen en pédiatrie. «Vous êtes des spécialistes reconnus par vos pairs et tous vos col-

lègues, notamment français, me l'ont dit», a déclaré le diplomate français, avant de poursuivre: «Ce ne sont pas seulement des médecins que la France honore, ce soir, ce sont, d'abord, des hommes, des hommes à l'engagement et aux parcours exceptionnels». Nicolas Normand a, ensuite, résumé le parcours de chacune des trois personnalités: «Monsieur Christophe Bouramoué, je devrais dire, plutôt, Monsieur le ministre, puisque vous avez occupé plusieurs portefeuilles ministériels, successivement, la santé et les affaires sociales, de 1984 à 1986, la recherche scientifique et l'environnement, de 1986 à 1988. Je pourrais, aussi, dire Monsieur le professeur, puisque vous êtes un enseignant brillant, membre de nom-



De g. à dr: Pr Christophe Bouramoué, Pr Georges Moyen, Pr Assori Itoua-Ngaporo et l'ambassadeur Nicolas Normand.

breuses sociétés savantes, fondateur de la conférence des recteurs des Universités d'Afrique centrale, lauréat de l'Académie française de médecine, titulaire, aussi, déjà, d'une décoration française, les Palmes académiques. Mais, peut-être, me permettez-vous, ce soir, de vous appeler, simplement, docteur, parce que je sais que c'est, au fond, le titre qui vous touche le plus, car il évoque, évidemment, votre engagement au service des patients, en particulier dans votre service de cardiologie... Monsieur Itoua Assori Nga-

poro, la France n'a pas attendu ce soir de novembre 2007, pour vous honorer. Vous êtes, déjà, chevalier des Palmes académiques, mais également, depuis une douzaine d'années, officier de l'Ordre national du mérite. Et, ce soir, je vous remets, encore, une nouvelle distinction, peut-être la plus célèbre, la Légion d'honneur. Votre engagement est, en effet, en tous points, remarquable. Il commence, très tôt, en France, dans l'effervescence des années 60, puisque vous étiez, alors, responsable dans plusieurs associations d'étudiants africains,

en France, en particulier, la Fédération des étudiants d'Afrique noire, en France, mais bien décidé à faire profiter le Congo de vos compétences, compétences très larges, vous avez décidé de revenir au Congo et de commencer une brillante carrière au C.h.u de Brazzaville, mais aussi à l'Université Marien Ngouabi, avec un souci qui ne vous a pas quitté depuis: faire progresser la médecine et la connaissance de la médecine aussi au Congo. Enfin, troisième personnalité, M. Georges Moyen. C'est un grand honneur de décorer M. Moyen. En sa personne, le grand pédiatre, mais aussi le recteur de l'Université Marien Ngouabi. M. Moyen, vous n'avez eu de cesse, depuis 25 ans, de faire progresser la connaissance de la pédiatrie au Congo, mais aussi en Afrique largement, notamment à travers la société congolaise de pédiatrie et la société de pédiatrie d'Afrique centrale. Les jeunes générations d'Afrique vous doivent beaucoup. Cette action pour l'avenir du continent, vous la poursuivez, aujourd'hui, naturellement, au sein de l'Université Marien Ngouabi dont vous êtes le recteur, depuis quatre ans. Je sais que, dans ce cadre, vous ne ménagez pas vos efforts pour assurer le fonctionnement et

la promotion de cette institution. Cette institution dont nous savons, d'ailleurs, toutes les difficultés que l'actualité illustre, en ce moment. Vos qualités humaines et votre professionnalisme sont particulièrement appréciés, notamment de cette ambassade dont vous êtes un interlocuteur régulier. Tous les agents du service de coopération et les coopérants, en général, présents d'ailleurs ce soir, peuvent en témoigner». Après avoir reçu leurs médailles, accrochées à la veste, côté gauche (le côté du cœur), par l'ambassadeur de France, les trois heureux récipiendaires ont remercié le président de la République Française, à travers une allocution prononcée par le professeur Christophe Bouramoué. «De la part de la France, nous plaçons ces nominations dans le cadre de la coopération bilatérale, et les recevrons comme un effort louable d'identification et d'incitation des personnels cadres à même de conduire des activités propices à la gestion efficace des ressources humaines de qualité et partant, à participer au développement. C'est aussi, certainement, une exhortation opportune à la reconnaissance du mérite individuel, dans les pays en développement où les besoins en ressources humaines qualifiées demeurent encore importants», a-t-il dit. La cérémonie s'est terminée dans la joie d'une collation fraternelle autour des trois médaillés.

J. MBANZA

## Université Pierre Mendès France (Grenoble, France)

### Un Congolais a soutenu une thèse de doctorat en droit comparé européen

«La justification du licenciement économique en droit comparé», tel est le titre de la thèse de doctorat soutenue par Wilfrid Samba Sambeligue, de nationalité congolaise, le 12 octobre 2007, à l'Université Pierre Mendès France de Grenoble, en France. Au terme de l'exposé de la dissertation doctorale, suivi d'un jeu de questions-réponses, le jury, présidé par le professeur Guy Guillermin, a attribué au candidat le titre de docteur en droit, avec mention «Très honorable».

**L**a thèse doctorale de Wilfrid Samba Sambeligue était centrée sur l'analyse de quatre systèmes de droit du travail représentant quatre pays différents de l'Union européenne, à savoir: la France, l'Allemagne, l'Espagne et la Grande-Bretagne (Angleterre, Ecosse et Pays des Galles). L'objectif étant de s'interroger sur les éléments de convergence entre ces différents pays, éléments qui permettraient de reconnaître la légitimité d'un licenciement fondée sur une cause économique. Et la cause économique est définie, ici, comme un motif non inhérent à la personne du salarié et exclut toute notion de faute ou de motifs se rapportant à la maladie, à l'insuffisance ou à l'incapacité professionnelle. En effet, l'Union européenne, constituée aujourd'hui de 27 pays, garantit, entre les Etats membres, la libre circulation des biens, des capitaux, des services et des personnes. Or, au sein de ces mêmes Etats, se pose une question cruciale, celle du risque de distorsion de la concurrence pour les entreprises qui s'y implantent, étant donné la pluralité des règles applicables, notamment en matière de licenciement. Ainsi, selon l'auteur, on peut craindre que les entreprises aient tendance à s'installer dans les pays

où les règles en vigueur sont moins contraignantes. Par exemple, si la réglementation est plus souple en Espagne, les entreprises seront, naturellement, attirées par ce pays, au détriment de ceux dont les normes apparaîtront plus contraignantes. Le travail de Wilfrid Samba Sambeligue s'est orienté dans l'examen des exigences de forme et de fond qui régissent chacun des systèmes étudiés, pour en dégager les convergences. En fait, il existe, dans l'Union européenne, une directive qui prévoit une harmonisation des législations des Etats membres en matière de licenciement économique. C'est la directive n°75/19/CEE du 17 février 1975, modifiée en 1992 et codifiée le 20 juillet 1998 sous le n°98/59. Elle définit les éléments constitutifs d'un licenciement collectif dans les Etats membres. Toutefois, l'auteur a fait observer, lors de son exposé, que les règles communes arrêtées ne se limitaient qu'aux licenciements collectifs. De fait, le constat est que des disparités subsistent toujours dans les différents droits. Car, selon Wilfrid Samba Sambeligue, les directives européennes qui organisent le licenciement économique sont insuffisantes, parce qu'elles ne prennent pas en compte les licenciements individuels qui



Wilfrid Samba Sambeligue

sont pourtant les plus fréquents. Cela a pour conséquence que l'appréciation de la question de la justification du licenciement relève, pour une très large part, de l'examen des motifs et de la procédure par le juge dans chacun des systèmes étudiés. En conclusion, Wilfrid Samba Sambeligue préconise un renforcement de l'harmonisation des règles en vigueur, en intégrant le licenciement individuel d'une part, et en recherchant, du point de vue des causes à retenir, des dénominateurs communs à tous les Etats considérés concernant la motivation de ces licenciements, tout en tenant compte des réalités socio-économiques de chaque pays membre, d'autre part. Ceci au grand bénéfice des entreprises qui auront ainsi une réglementation harmonisée où qu'elles se trouveront dans l'espace de l'Union européenne, sans oublier les salariés qui pourront bénéficier d'une même protection juridique (mêmes

conditions de recours et mêmes conditions d'indemnisation). Quant à l'intérêt que peut revêtir sa réflexion pour les pays africains, le nouveau docteur en droit nous a confié que son travail peut bien constituer une base de réflexion pour les organisations régionales ou sous-régionales africaines. Il a pris l'exemple de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac), qui dispose du principe (encore peu développé) de la libre circulation des biens et des personnes. Pour lui, il serait déjà temps de réfléchir sur les modalités d'harmonisation des règles sociales entre les pays de la Cemac. Car, contrairement à l'Union européenne, dans la Cemac, le niveau de développement socio-économique est presque identique dans tous les Etats membres. Ce qui faciliterait bien une meilleure harmonisation des règles sociales. Ainsi, ce que l'Union européenne essaie d'atteindre aujourd'hui avec beaucoup de difficultés, à cause de la divergence de niveaux de développement, l'Afrique le réaliserait plus facilement. Signalons que Wilfrid Samba Sambeligue dirige déjà un cabinet d'avocats depuis avril 2004, à Grenoble, après avoir travaillé pendant dix ans comme conseiller juridique d'une organisation syndicale. C'est dire qu'il a mené sa recherche en parallèle avec une activité professionnelle. Ce qui lui a valu des félicitations particulières de la part des membres du jury.

Pierre Raudhel MINKALA



### NOS SERVICES

- |   |   |
|---|---|
| ENVOIS & LIVRAISONS<br>EXPRESS<br>COMMISSIONNAIRE AGREE<br>EN DOUANE<br>FRET AERIEN & MARITIME<br>DEDOUANEMENT<br>TRANSIT INTERNATIONAL<br>ENTREPOTAGE<br>MANUTENTION<br>FORMALITES DE DOUANE (IMPORT / EXPORT) | EXPRESS DELIVERIES<br>LICENCED CUSTOMS BROKER<br>AIR & SEA FRET SERVICES<br>CUSTOMS CLEARANCE<br>INTERNATIONAL TRANSIT<br>WAREHOUSING<br>HANDLING<br>CUSTOMS FORMALITIES (INBOUND / OUTBOUND) |
|---|---|
- CONTACTS: BRAZZAVILLE 812514 / POINTE-NOIRE 945589 / NKAYI / DOLISIE / OUESSO / IMPFONDO / POKOLA  
Site Web: <http://gxinternational.blogspot.com>  
E.mail: [gxinterbv@hotmail.com](mailto:gxinterbv@hotmail.com)

GX INTERNATIONAL partenaire de MONEX DELTA Microfinance  
GX INTERNATIONAL  
«Aller + Loin!» «Going Further!»  
A SECOND TO NONE SERVICE

## Eric-Pressing Nettoyage à sec

### PRESSING DE LUXE

Situé au coeur économique de: \* Brazzaville  
rond-point Mougali \* Pointe-Noire centre ville,

### ERIC-PRESSING

- ERIC**
- \* E = Expérience dans le cadre de Nettoyage à Sec
  - \* R = Remplissant toutes les conditions de lavage
  - \* I = Irréprochable pour un travail soigné et bien fait
  - \* C = Compétence qui fait la différence
- PRESSING**
- \* P = Professionnel confirmé
  - \* R = Reste fidèle au bon service
  - \* E = Entretien de qualité inégalable
  - \* S = Service non stop
  - \* S = Sollicité par les clients exigeants
  - \* I = Incomparable, toute la ville en parle
  - \* N = Nommé ERIC-PRESSING

Faites confiance à notre pressing de luxe

Joseph Noumazalayi, directeur de la gestion de l'information du P.n.d.d.r

# « Nous sommes prêts pour démobiliser les ex-combattants du Pool »

Directeur de la gestion de l'information du P.n.d.d.r (Programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion), c'est-à-dire un des proches collaborateurs de Michel Ngakala, haut-commissaire à la réinsertion, Joseph Noumazalayi est le concepteur de la carte biométrique infalsifiable destinée aux ex-combattants. Il a accordé à nos confrères du journal sur site «MwindaPress», une interview dans laquelle il explique les enjeux de ce programme financé par la Banque mondiale, pour le département du Pool. Nous reproduisons son interview ci-après.

\* Monsieur le directeur, pouvez-vous, en quelques mots, nous parler des caractéristiques de la carte biométrique des ex-combattants, ainsi que de son coût?

\*\* Merci beaucoup pour l'intérêt que votre rédaction accorde aux activités que nous développons, ici, au programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion des ex-combattants, en abrégé P.n.d.d.r, au profit des ex-combattants, toutes origines confondues.

La carte biométrique des ex-combattants a été implémentée à la suite d'une demande formulée par la Banque mondiale, qui voulait obtenir une traçabilité de tous les flux financiers en faveur des ex-combattants. C'est une carte à puce -un peu comme une Sim-, dans laquelle on a stocké l'information la plus importante comme l'empreinte digitale de l'ex-combattant.

C'est une carte totalement infalsifiable, dont la fabrication n'est pas à la portée de tout le monde, et qui permet d'authentifier un individu. J'entends, par authentification, la capacité d'apporter la preuve qu'on est celui qu'on prétend être. C'est-à-dire, présenter, en premier lieu, une carte d'identité réputée infalsifiable; ensuite prouver que l'empreinte qui est sur votre doigt correspond bien à celle qui est stockée dans la carte à puce.

Notre carte est de format E.m.v (Euro card, Master card, Visa). Le prix unitaire varie selon les volumes. Pour les volumes que nous avons commandés, jusque là, nous sommes à 5.000 francs Cfa, la carte, tous frais compris.

\* Une nouvelle carte nationale d'identité dite infalsifiable est en circulation depuis quelque temps. Mais, on remarque qu'elle n'a pas de puce comme celle des ex-combattants. Est-ce que vous pouvez nous parler de la différence qui existe entre ces deux types de cartes, surtout leur niveau de sécurité respective?

\*\* Les deux cartes appartiennent à la même famille, celle des cartes nécessitant un contact avec un équipement électronique pour lire les informations stockées, en l'occurrence l'empreinte digitale numérisée. Pour la carte des ex-combattants, nous avons choisi de stocker l'empreinte digitale dans une puce qu'on peut lire à l'aide d'équipements électroniques adéquats. Dans la carte nationale d'identité, l'empreinte est stockée au recto de la carte, à l'aide des codes barre à deux dimensions. Via un équipement électronique particulier, on peut lire cette empreinte et refaire l'opération d'authentification dont je viens de vous parler, c'est-à-

dire la comparaison entre l'empreinte du doigt et celle qui est stockée dans la carte. Il y a aussi une autre famille de cartes appelées cartes sans contact, qui sont lues par radio fréquence. Ce sont les cartes à fréquence dites R.f.i.d, en anglais (Radio frequency identification). Ce sont des cartes à puce intégrée dans le plastique, totalement invisible à l'œil nu. Le procédé, pour lire les informations stockées dans cette puce, est électromagnétique. On envoie une onde qui réveille la puce et on peut, alors, à l'aide d'un protocole, lire ou écrire, à distance, sur cette puce. Depuis le 11 septembre, les Américains utilisent systématiquement cette technologie à leurs fron-



La carte biométrique de l'ex-combattant.

tières, pour traquer les terroristes. Aujourd'hui, quand une ambassade des Etats-Unis vous accorde un visa, on colle sur votre passeport une étiquette R.f.i.d, qui contient à la fois votre empreinte digitale, votre photo et vos noms et prénoms. A votre arrivée à la frontière américaine, en franchissant un portique électromagnétique, les agents préposés à l'immigration lisent instantanément, grâce au dialogue qu'ils établissent avec la puce R.f.i.d que vous portez sur vous, toutes les informations qui vous concernent, sans entrer en contact avec vous.

En ce qui concerne la différence entre notre carte et la carte nationale d'identité, on pourrait dire qu'elle réside, essentiellement, dans la capacité de stockage mémoire offerte par les technologies utilisées. Dans une puce de 4 kilo-octets comme la nôtre, c'est-à-dire l'équivalent d'une page A4, on peut stocker, outre l'empreinte digitale, la photo, la date de naissance, les noms et prénoms bref toutes les informations, relatives à l'état civil du détenteur de la carte. Par contre, dans la carte d'identité nationale, il n'y a qu'un identifiant qui est l'empreinte biométrique. On ne peut pas stocker autre chose, parce que l'empreinte, à elle seule, absorbe toute la capacité de stockage du

Joseph Noumazalayi



code barre à deux dimensions.

\* Combien d'ex-combattants faut-il réinsérer dans le Pool et quelle enveloppe représentent-ils pour la communauté internationale?

\*\* Il y a 5.000 ex-combattants encore actifs autour du pasteur Ntumi et environ 2.500 ex-combattants auto-démobilisés. Cela fait au total 7.500 ex-

combattants à réinsérer au Pool et qui représentent, selon nos calculs, toutes prestations comprises, à peu près 2 milliards de francs Cfa. De façon plus précise, je dirais que le groupe des 5.000 ex-combattants gravitant autour de Ntumi représentent à peu près une enveloppe de 1 milliard 500 millions de francs Cfa et celui des auto-démobilisés, 625 millions.

Peut être parce qu'on n'a pas encore une idée claire des enjeux. A mon avis, il y a quatre enjeux majeurs sur lesquels il faut revenir. Il y a, d'abord, un enjeu financier. A travers les ex-combattants, le P.n.d.d.r va injecter plus de 2 milliards de francs Cfa dans le département du Pool. Ce n'est pas rien. Or, il se trouve que la date limite de consommation des crédits alloués au Congo est fixé à janvier 2009. Il n'y a ni suris, ni moratoire. Si à cette date, rien n'est fait, les crédits repartent à l'Ida, à la Banque mondiale. Ce serait dommage de perdre tout cet argent, non seulement parce qu'il n'y a pas de solution de rechange, mais surtout, parce que, pour la première fois dans ce pays réputé pour ses pratiques d'évasion financière, on a mis en œuvre une carte biométrique qui induit un dispositif de gestion et de contrôle rigoureux de l'argent.

Pour votre information, sachez que chaque ex-combattant aura son compte aux Mucodec. Ce qui permettra au P.n.d.d.r de suivre, à la trace, toutes les transactions financières effectuées en faveur des ex-combattants. En temps réel, nous pourrions savoir et dire qui a reçu l'argent et qui n'a pas reçu. Le deuxième enjeu est sécuritaire. Beaucoup d'ex-combattants doivent éprouver, j'imagine, une légitime inquiétude pour leur sécurité, une fois désarmés et démobilisés. On me dit même que certains craignent de disparaître comme les disparus du Beach. A ceux là, je dis que la carte biométrique est, justement, là pour leur apporter la sécurité nécessaire. En effet, grâce à leur identification, le P.n.d.d.r pourra éditer les listes des ex-combattants, que la communauté internationale et les parties concernées auront entre les mains. C'est là une grande garantie contre des disparitions supposées ou des dérapages.

Par contre, s'il ne se fait pas identifier et n'a pas reçu sa carte biométrique, qui est le sésame du programme de sa réinsertion, l'ex-combattant crée, lui-même, les conditions de son insécurité. Il court le risque de continuer à être perçu comme un hors-la-loi, un marginal et un être asocial, confiné à un statut précaire. Sans compter le fait que cette carte est un instrument technique, à même de

mettre d'accord les parties sur le nombre exact de personnes réellement réinsérées. Il n'y a pas possibilité de tricher là-dessus.

Le troisième enjeu est politique. Le pasteur Ntumi est un homme politique avisé, qui a démontré, plus d'une fois, son souci constant de l'avenir des ex-combattants encore actifs autour de lui. Cette carte lui donne la garantie qu'ils seront réinsérés véritablement. En plus, l'argent remis à chaque ex-combattant, via son compte aux Mucodec, est fait en contrepartie d'un micro projet générateur de revenus. Cela signifie que si vous revenez voir un ex-combattant, six mois ou une année après sa réinsertion, vous aurez un homme qui travaille et qui gagne honnêtement sa vie. Il n'aura plus besoin, pour vivre, de rançonner les gens ou de vivre aux crochets de quelqu'un. Je pense qu'il n'y a pas de meilleur cadeau que le pasteur Ntumi puisse offrir à ceux qui sont encore actifs autour de lui, avant sa prise de fonctions qui doit normalement avoir lieu avant le 31 décembre prochain. C'est très bientôt, dans un mois et demi ou deux mois à peu près. Il est, donc, important que le processus d'identification de ses ex-combattants démarre maintenant, afin qu'il ait ses listes. Pour le rassurer, j'affirme que nous pouvons réduire nos délais de travail, spécialement pour le département du Pool, de quatre mois à un mois et demi. En trois ou quatre semaines, nous pouvons faire des enquêtes. Ensuite, il y a un traitement du fichier qui est normal et qui peut prendre une à deux semaines. Si nous mettons les bouchées doubles, nous sommes parfaitement capables, en un mois ou un mois et demi, de mettre au point ses listes et, plus largement, celles du Pool.

Je précise qu'il est inutile de chercher à s'enrôler plusieurs fois. Le P.n.d.d.r a un processus de «matching», c'est-à-dire de comparaison des empreintes les unes aux

autres, qui exclut toute possibilité de fraude. Ceux qui ont déjà été enrôlés sur les listes de Brazzaville, qui tenteront de s'enrôler à nouveau, seront attrapés par les ordinateurs du P.n.d.d.r. Ceux qui n'y croient pas n'ont qu'à essayer et ils verront.

Enfin, le quatrième enjeu est social. Tout le monde est conscient que, pratiquement, depuis une dizaine d'années, les enfants du département du Pool n'ont plus eu une scolarité normale. Il n'y a, pratiquement, plus d'infrastructures. Si, en plus, les ex-combattants ne sont pas réinsérés, c'est une bombe que nous préparons et qui va nous éclater à la figure dans quelques années. Ce serait un cadeau empoisonné légué à notre postérité.

Il est vital que la paix revienne et que les enfants reprennent le chemin de l'école; que les infrastructures soient reconstruites, pourquoi pas par la municipalisation accélérée du Pool, après celle de Brazzaville? En un mot, il faut que la situation se normalise dans ce département qui a déjà donné à notre pays deux chefs d'Etat et un premier ministre qui ont fait sa fierté, je cite: l'abbé Fulbert Youlou, Massamba-Débat et André Milongo.

Face à tous ces enjeux et à la chance extraordinaire que nous avons, aujourd'hui, de ramener la paix au Pool, grâce au soutien financier de la communauté internationale, je pose la question de savoir: peut-on, aujourd'hui, prendre la responsabilité de renoncer à tout cela?

- renoncer à ces 2 milliards de francs Cfa qui pourront être injectés directement dans les populations du Pool?

- renoncer à ramener la paix, un enjeu politique extrêmement important?

- renoncer à la sécurité et à la modernisation qui doit ramener tous ces enfants du Congo à une vie sociale normalisée?

Qui peut prendre un tel risque, s'il est vraiment un digne fils de ce pays, un pays pour lequel des héros comme Marien Ngouabi et le cardinal Emile Biayenda ont versé leur sang?

Propos recueillis par  
Bruno OSSEBI  
Correspondant de  
Mwinda Press à Brazzaville

## LA SEMAINE AFRICAINE

Bd. Lyautey (en face du CHU)  
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE

Direction - Tel: (242) 668.24.72 / 678.76.94

Journal édité par la Commission épiscopale des moyens de communication sociale.

Président:  
Mgr Jean GARDIN  
Préfet apostolique  
de la Likouala

Vice-président:  
Mgr Anatole MILANDOU,  
Archevêque de Brazzaville

Directeur de Publication:

Joachim MBANZA  
Secrétaire de rédaction  
Véran Carrhol YANGA  
Tel: (242) 668.24.72  
Saisie & Montage (PAO):  
Atelier La Semaine  
Africaine

Service Commercial:  
Brazzaville:  
Tél. 666.39.69/500.77.76

## Tarifs pour abonnement

Congo: retrait sur place

3 mois: 8.400 F Cfa

6 mois: 16.800 F Cfa

1 an: 33.600 FCfa

Expédié par la Poste:

3 mois: 11.500 F Cfa

6 mois: 23.000 F Cfa

1 an: 46.000 F Cfa

France et Afrique francophone:

3 mois: 48 Euros

6 mois: 90 Euros

1 an: 180 euros

Autres pays d'Europe  
et d'Afrique:

3 mois: 52 Euros

6 mois: 95 Euros

1 an: 190 Euros

Asie et Amérique:

3 mois: 55 Euros

6 mois: 100 Euros

1 an: 200 Euros

Nous acceptons les chèques français et les virements  
à notre compte - CCP 9.991 85 B Paris  
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Coopération économique entre l'Union européenne et l'Afrique

# Les pays d'Afrique centrale ne sont pas prêts à signer l'A.p.e avant le 31 décembre

Mme Adélaïde Moundelé-Ngollo, ministre du commerce, de la consommation et des approvisionnements, a fait un point de presse, jeudi 15 novembre 2007, à son cabinet de travail, sis à la Tour Nabemba, à Brazzaville. L'objectif était de faire la restitution de la réunion de Bruxelles où le comité ministériel commercial mixte entre l'Union européenne et l'Afrique centrale s'est réuni, pour faire l'état d'avancement des négociations sur l'A.p.e (Accord de partenariat économique), en vue de l'achèvement de la troisième phase de ces négociations. Malheureusement, selon elle, les pays de l'Afrique centrale ne sont pas encore prêts pour signer cet accord. Les Africains veulent que l'A.p.e prenne en compte leurs «*préoccupations légitimes*» de développement durable et de lutte contre la pauvreté. D'où la demande d'une prorogation de dérogation de six à douze mois.

Les pays africains souhaitent en cœur que l'A.p.e (Accord de partenariat économique) soit un cadre susceptible de contribuer au développement économique et social des pays de l'Afrique centrale, en poursuivant les objectifs de développement durable, de réduction de la pauvreté et d'insertion des pays de la région dans l'économie mondiale. Malheureusement, les Européens ne

l'entendent pas de cette oreille. Pour Mme Adélaïde Moundelé-Ngollo, plusieurs points de divergences subsistent, encore, entre l'Union européenne et les pays de l'Afrique centrale. Ce qui ne permet pas à ces derniers, de signer cet accord à la date prévue du 31 décembre 2007, conformément à la convention de Cotonou. «*Je retiendrais, principalement, deux points: le finance-*

ment du partenariat et la libéralisation des échanges. Nous nous sommes accordés avec notre partenaire pour qu'on puisse mettre en place des mécanismes de financement qui ne soient pas ceux du Fonds européen de développement qu'on a, souvent, décriés, en raison de la lenteur des procédures difficiles de décaissement. Par ailleurs, nous avons demandé à ce que l'A.p.e puisse disposer, pour sa mise en œuvre, des ressources additionnelles qui devraient permettre de prendre en charge les différents aspects liés aux volets que nous avons retenus dans la feuille de route», a-t-elle dit. Malheureusement, a déclaré Adélaïde Moundelé-Ngollo, l'Union européenne n'a pas mis en place les mécanismes de financement du partenariat pour la mise en œuvre de cet



Adélaïde Moundelé-Ngollo

accord sur tous les plans. Pire encore, a-t-elle dit, «*nos partenaires nous demandent d'ouvrir le marché de l'Afrique centrale à hauteur de 80%. Donc, il faut aller vers une libéralisation. Ceci va se traduire par la disparition de certains de nos départements,*

puisque nous serons totalement dépendants des importations. Si tout est importé, que restera-t-il, alors, de nos industries nationales et de nos productions locales? Nous leur proposons 60%».

Au regard de tous ces faits, Adélaïde Moundelé-Ngollo a estimé que les pays de l'Afrique centrale ne sont pas prêts à signer cet accord de partenariat économique, à la date prévue du 31 décembre 2007. «*Nous avons besoin d'un délai supplémentaire qui peut aller de 6 à 12 mois, afin de pouvoir faire les travaux complémentaires nécessaires qui vont nous permettre d'être en face des Européens pour la signature d'un accord de partenariat complet*», a-t-elle indiqué.

Qu'à cela ne tienne, la ministre du commerce a réaffirmé la volonté des pays de l'Afrique centrale à signer cet accord, mais à la condition que celui-ci garantisse la réciprocité. «*Nous voulons d'un accord équilibré et équitable qui prenne en compte les besoins de développement de l'Afrique centrale et aussi les as-*

pects d'accès au marché. Nous sollicitons que l'accord profite à toutes les parties. Nous demandons, donc, à l'Union européenne qui comprend les difficultés qui sont les nôtres actuellement, d'entreprendre une action auprès de l'O.m.c (Organisation mondiale du commerce) qui nous a accordé ce régime préférentiel, une prorogation de la dérogation qui va nous permettre de bénéficier du régime de préférence non réciproque».

Par ailleurs, la ministre du commerce a laissé entendre qu'il faudrait placer les pourparlers à un niveau politique. «*Que nos chefs d'Etat qui vont se réunir à Lisbonne, en décembre prochain, posent le problème, afin d'obtenir la compréhension de leurs pairs. Nous comptons, donc, sur le message que les chefs d'Etat vont faire passer, pour que notre appel soit entendu au niveau de l'Union européenne, pour l'obtention de la dérogation qui serait sollicitée avec une dimension beaucoup plus politique*».

Reste, maintenant, à savoir comment l'Union européenne va réagir à l'attitude des partenaires africains qui demandent un moratoire nécessaire pour inclure dans l'A.p.e ce qui les tient à cœur.

Cyr Armel YABBAT-NGO

## Rentrée solennelle du barreau de Brazzaville

### Me Jean-Prospér Mabassi plaide pour la valorisation des avocats congolais

Le prétoire de la cour d'appel de Brazzaville a abrité, samedi 17 novembre 2007, la cérémonie de rentrée solennelle du barreau de Brazzaville, sous le patronage du bâtonnier Me Jean-Prospér Mabassi, bâtonnier de Brazzaville. C'était en présence des personnalités telles que le premier président de la cour suprême, le président de la cour de comptes et de discipline budgétaire, le procureur général près la cour suprême, le procureur général près la cour d'appel de Brazzaville, le bâtonnier de Pointe-Noire, ainsi que les représentants des organisations internationales.

La rentrée solennelle est une tradition pour tous les barreaux romano-germaniques, dans le monde. A l'origine, c'est une tradition venue du barreau de Paris. En Afrique, le barreau de Brazzaville est à sa deuxième rentrée solennelle. Mieux vaut tard que jamais, la tradition semble prendre corps, dans les barreaux congolais. Le rituel de cette année n'a pas dérogé à la règle qui veut que des plaidoiries soient développées à cette occasion, par des avocats, sur un thème choisi et susceptible d'éclairer l'opinion publique. Ce sont les avocats Itoua Lebo et Jean Suprien Nkelani, qui ont planché sur cet exercice.

A cette même occasion, le barreau de Brazzaville a voulu, rendre hommage à leurs confrères avocats arrachés à la vie, dans des circonstances diverses. C'est Me Thomas Djonlani qui, dans son style habituel, mais plein d'émotion, a rappelé au souvenir de ses confrères, ceux qui les ont déjà quittés. «*Dans la solidarité qui nous caractérise, nous essayons toujours, au sein de nos barreaux respectifs, de voler au secours de nos confrères en détresse. Hélas, c'est le médecin qui soigne et c'est Dieu qui guérit. C'est pourquoi, malgré la bonne volonté et notre bonne organisation, nous avons, au barreau de Brazzaville, des hom-*

mes qui se sont tus pour l'éternité. Chacun d'eux constituait une façon d'être, une manière de vivre, une façon de faire, un style qui traduisait une spécificité qui venait ajouter à notre noble profession d'avocat, une magnificence transcendante», a-t-il déclaré.

Deux discours ont constitué le substrat de cette cérémonie. D'abord, celui du bâtonnier, Jean-Prospér Mabassi qui a, tout d'abord, souhaité qu'à l'avenir, il y ait une plus grande implication des plus hautes autorités de l'Etat, lors de cette cérémonie. Car, «*la rentrée solennelle est un lieu d'échanges et de partage. Une occasion de plus, de se parler et de s'écouter*», a-t-il dit.

Pour le bâtonnier, les avocats, de manière générale, sont des vecteurs puissants du droit. «*Nous sommes capables d'offrir, à notre pays et aux clients d'un pays étranger, un excellent travail, digne des grands cabinets d'avocats qui s'exportent de par le monde*», a-t-il dit. Malheureusement, «*les pouvoirs publics préfèrent, très souvent, faire appel à des grands cabinets étrangers. Tous ces faits entraînent, naturellement, une paupérisation au sein de notre barreau, et nous empêchent, évidemment, d'être compétitifs à l'étranger*», a-t-il poursuivi.

En vue de l'inscrire dans une dimension internationale, le bâtonnier a fait savoir aux uns



Le bâtonnier Jean-prospér Mabassi prononçant son allocution



La famille des avocats réunie autour du bâtonnier.

et aux autres que le barreau doit développer le recours aux réseaux électroniques dans la diffusion de l'information.

Par ailleurs, Jean-Prospér Mabassi a réitéré le souhait du barreau de construire une maison des avocats, à Brazzaville. C'est pourquoi, il a demandé à la chancellerie une plus grande implication dans «*l'acquisition ou la construction d'un immeuble abritant la maison de l'avocat, au sein du palais de justice*». Enfin, le bâtonnier a annoncé à ses collègues la tenue, à Brazzaville, en janvier 2008, du XXIIème congrès de la conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune.

Dans son discours, lu par Me

Quenum, le bâtonnier national, Jean Petro, a rappelé à ses confrères de la corporation que la loi qui rationalise la profession d'avocat a, aujourd'hui, 15 ans. Par conséquent, il est temps «*de rationaliser la formation du futur avocat et celle de l'avocat en exercice. L'ordre et les barreaux ne peuvent pas assumer cette formation sans le concours de l'Etat. Aussi, devons-nous interroger, ensemble, si ce défi n'exige pas un partenariat réfléchi et réaliste entre la chancellerie, le Ministère de l'éducation nationale et l'ordre national des avocats du Congo?*» s'est-il interrogé.

Cyr Armel YABBAT-NGO

**Imprimerie Saint-Paul**  
L'Imprimerie Saint-Paul est notre institution. Pour tous les travaux d'impression en noir et blanc et en couleur, nous consulter. Une remise est accordée aux clients fidèles. L'Imprimerie Saint-Paul est située non loin de la Cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville.  
Pour de plus amples renseignements, adressez-vous au service commercial. Les Attachés commerciaux près le Directeur Général Blaise BIKINDOU  
Tel: (242) 560.39.11 ou 666.43.09  
Benoît A.K. MIAKALOUBANZA

**Parcelle de terrain à vendre**  
Avec une grande maison inachevée et deux autres habitations 106, rue Massembo Loubaki, quartier Matouta (non loin de l'ex-bar Mweti)  
**Contact: 666 36 31**

(Suite de la page 4)

tante.

- Le ministre des transports et de l'aviation civile, Emile Ouosso, a présenté au conseil des ministres le contrat cadre, fruit des négociations avec le consortium Congo Malaysia Core.

Ce contrat cadre concerne la réalisation de projets économiquement structurant au Congo, dans les domaines ferroviaires, miniers, forestiers, agricoles, pétroliers, gaziers, portuaires et cimenteries. L'Etat congolais ne sera pas amené à contribuer au financement de ces projets, étant donné qu'ils seront intégralement réalisés en B.o.t (Built operate transfert) et en B.o.o (Built own operate).

Après avoir écouté le ministre Emile Ouosso, le conseil des ministres a pris note du caractère structurant et diver-

sifiant d'un point de vue économique de ces projets pour notre pays. Le Conseil des ministres a souligné le fait que la nature de ce contrat cadre ne peut être juridiquement figé. Chaque département ministériel devra, au cours, des négociations sectorielles qui devront s'engager, le 7 décembre 2008, tenir compte de l'environnement juridique existant.

Le conseil a, enfin, procédé aux nominations suivantes: - Ministère des Hydrocarbures: directeur général de l'Agence de régulation de l'aval pétrolier: Monsieur Obanga Charles Alain.

Président du comité de direction de l'Agence de régulation de l'aval pétrolier: Monsieur Gompert Séraphin. Ministère de l'administration du territoire: directeur général des affaires électorales: Monsieur Evoundou Antoine.

Archidiocèse de Brazzaville

Une session de formation a précédé l'ouverture de l'année pastorale

Prélude à l'ouverture de l'année pastorale 2007-2008, la Commission pour la pastorale d'ensemble de l'archidiocèse de Brazzaville, a organisé du 3 au 5 octobre 2007, dans la salle de la cathédrale Sacré-Cœur, une session pastorale sur le thème: «Familles, soyez témoins de l'amour du Père». Elle a regroupé les ouvriers apostoliques (prêtres, religieux, religieuses), les responsables des mouvements d'apostolat et des conseils pastoraux paroissiaux.

**A**u cours de cette session, Mgr Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville, a donné des orientations sur l'année pastorale 2007-2008. Il s'agira, entre autres, pour les curés des paroisses, de mener des réflexions plus approfondies, au sein des mou-

vements d'apostolat, autour du thème de l'année: «Familles, soyez témoins de l'amour du Père». Placée sous la coordination des abbés Yvon Bienvenu Mabanza, Séraphin Koualou Kibangou, respectivement, président et secrétaire de la Commission pour la pastorale d'ensemble, cette session s'est déroulée, en présence de Mgr Anatole Milandou. A l'ouverture de la session, Mgr Anatole Milandou a montré l'importance du thème de l'année pastorale, sur lequel seront focalisées toutes les activités des mouvements d'apostolat. Il a, par ailleurs, déclaré que la famille est la cellule d'éducation de base, d'épanouissement de l'enfant. Avant de souligner que de nos jours, la famille connaît de nombreuses difficultés et problèmes, dont les



Une vue des participants (Ph. d'archives).

causes sont connues de tous, à savoir: l'infidélité des parents vis à vis de leurs enfants, devenus enfants de la rue, la maltraitance des veuves et autres cas. En effet, pour bien témoigner de l'Amour du Père au sein de nos familles, de façon concrète, il nous faut donc, att-

entendu que la famille est au cœur du mystère du salut, source de rédemption, lieu de formation et d'acquisition de bénédiction divine, source de l'effusion de l'Esprit saint. C'est ainsi donc, l'école de formation des couples, en sa qualité de structure d'évangélisation a pour mission d'annoncer le salut pour un développement harmonieux de la terre. Ensuite, les participants ont suivi, avec une attention toute particulière, l'exposé du Dr. Benoît Ntari sur «La redynamisation de la pastorale de la santé». Il ressort de cet exposé, la mise sur pied, d'un nouvel programme de la pastorale de la santé, avec la création d'une structure dénommée: «Action médico-sociale de la pastorale de la santé du Congo». Au cours de ses assises, les différents sous-thèmes développés et concepts du mariage ont suscité autant de débats de la part des participants. Mais, les différents orateurs qui se sont relayés ont, en outre, invité les curés des paroisses, les conseils pastoraux paroissiaux, les mouvements d'apostolat, à réfléchir sur les différents concepts qui bloquent le mariage religieux. Avant d'inviter les mouvements d'apostolat à prendre part aux grands débats sur la famille et le mariage qui seront organisés durant l'année pastorale, avec pour point focal, le thème central.



Mgr Anatole Milandou (à g.) et les abbés Koualou Kibangou et Mesmin Massengo. (Ph Willy)

quer le mal par la racine. Trois jours durant, les participants ont été édifiés sur les différents concepts du thème, à travers les communications et les exposés, avec des sous-thèmes développés, tour à tour par les abbés Vincent de Paul Malonga, curé de la paroisse Saint François d'Assise, sur «Le fonctionnement des mouvements d'apostolat»; Armand Kiyindou, curé de la paroisse Sainte Rita de Moukondo, sur «L'éthique du mariage»; Yvon Bienvenu Mabanza, sur «La responsabilité des parents dans l'éducation des enfants et sur la présentation de l'école de formation des couples». Dans sa communication, l'abbé Yvon Bienvenu Mabanza est revenu sur le thème de l'année dernière à savoir: «Mouvements d'apostolat, soyez témoins de l'amour du

Père», qui était d'ordre pastoral et administratif. En méditant ce thème, les mouvements d'apostolat ont pris conscience de leur mission, celle d'annoncer le témoignage du salut en Jésus-Christ, salut qu'ils ont apporté auprès des malades visités et assoiffés, auprès des familles éprouvées. Ils ont consolé les plus démunis et aidé les nécessiteux. Quant à l'abbé Vincent de Paul Malonga, le mariage est une alliance, un pacte, une communion d'amour voulue et recommandée par Dieu. Ainsi que le notifie le livre de la Genèse: «l'homme quittera son Père et sa mère pour s'attacher à sa femme et tous deux ne feront plus qu'un». De ce mariage naît une famille qui devient le lieu par excellence de l'épanouissement heureux des enfants qui sont des témoins de l'amour des parents. En famille, l'on est appelé à s'ouvrir aux autres, dans le respect des différences comme une richesse inépuisable de la communion des enfants. S'agissant du thème sur la responsabilité des parents dans l'éducation des enfants, le conférencier a souligné, avant tout, qu'éduquer, c'est conduire la personne humaine, de l'enfance à la vie adulte, à émerger d'une existence naïve à une autre existence plus responsable, en intégrant les acquis culturels. Concernant l'école de formation des couples, elle existe par amour de Dieu, et permettra aux couples de vivre en famille entre conjoints et les enfants. Etant

Pascal BIOZI KIMINOU

Paroisse Saints Martyrs de l'Ouganda-Kingouari

Ouverture de l'année pastorale et envoi en mission des catéchistes

Après un temps de répit, juste pour se refaire des forces, les jeunes de la paroisse Saints Martyrs de l'Ouganda-Kingouari ont renoué avec les activités pastorales. Dimanche 21 octobre 2007, 29<sup>ème</sup> dimanche du temps ordinaire de l'année liturgique C, journée mondiale des missions, l'abbé Franck Bénédic Salana Vouadi, vicaire de la paroisse et aumônier des jeunes, a présidé l'eucharistie, marquant l'ouverture de l'année pastorale 2007-2008, sur le thème: «Familles, soyez témoins de l'amour du Père».



Abbé Franck Salana entouré des catéchistes.

Au cours de cette messe, il a procédé à l'envoi en mission de près d'une quinzaine de catéchistes pour l'année pastorale 2007-2008. Ensuite, les jeunes des différents mouvements d'apostolat ont pris l'engagement ferme d'intérioriser le thème central de l'année pastorale intitulé: «Familles, soyez témoins de l'amour du Père». Ce thème a été initié par Mgr Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville, en vue d'inviter la chrétienté à la pratique des sacrements et au respect de la doctrine sociale de l'Eglise. Il ne s'agit pas pour les chrétiens d'être en porte-à faux avec la doctrine sociale de l'Eglise, surtout avec la prolifération des sectes ou encore la naissance des nouveaux mouvements religieux, mais de tenir ferme aux vertus cardinales qui fondent l'Eglise. C'est dans ce cadre que les jeunes des différents mouvements d'apostolat, en grand nombre, vêtus de leurs tenues traditionnelles, ont répondu à l'appel de la C.p.p.e.j (Commission paroissiale pour la pastorale de l'enfance et de la jeunesse). Ils étaient tous là, ceux de la Confrérie Sainte Rita, Yamboté, Elisa, Scouts et guide du Congo, A.d.s (Amis de Dominique Savio), Enfants de chœur, Chorales Zu dia Nzambi et Mgr Barthélemy Batantu (anciennement appelée Saint Esprit). Dans son homélie, l'abbé Franck Salana, tout en faisant un parallèle avec l'Evangile du jour dans Luc 18, 1-8, a insisté sur le devoir des parents vis-à-vis de leurs enfants qu'ils se doivent d'élever avec doigté, abnégation et esprit de sagesse. Aussi, les enfants, à leur tour, ont-ils l'obligation d'obéir à leurs parents. Ce qui donnera des familles et des foyers bien fondés sur le roc, a-t-il insisté. L'abbé Franck Salana n'a pas manqué d'attirer l'attention des parents, de veiller à la bonne conduite des enfants et à leur éducation, car les parents doivent toujours faire du bien à leurs enfants, en les bénissant et non en les maudissant.

Après l'homélie, l'abbé Franck Salana, a procédé à l'envoi en mission d'une quinzaine de catéchistes, pour l'année pastorale 2007-2008.

Pascal BIOZI KIMINOU

Une nouvelle chorale à Brazzaville



Une vue des choristes

La chorale Mgr Barthélemy Batantu, c'est le nom de la nouvelle chorale qui a vu le jour à la paroisse Saints Martyrs de

l'Ouganda-Kingouari, le 12 juin 2007. En effet, de nombreuses incompréhensions ont émaillé la vie de l'ancienne chora-

In memoriam

Après trente ans de vie sacerdotale, accomplis avec amour, de juin 76 à novembre 2006, l'abbé François de Paul Moundanga Ibeni a été rappelé auprès de l'éternel, le 24 novembre 2006. A l'occasion du premier anniversaire de sa mort, Joseph Nzihou Ibeni et famille s'inclinent devant l'illustre mémoire. Que ceux qui l'ont connu, apprécié et aimé, trouvent ici, leur compassion. Une messe sera dite à la paroisse saint Jean-Baptiste de Divenié, ce 25 novembre 2007.



Que son âme repose en paix et nous protège!

le Saint Esprit et qui a fini par être dissoute par le conseil pastoral paroissial. La nouvelle chorale ainsi créée, fera désormais partie des effectifs des chorales que compte l'archidiocèse de Brazza-

ville. Elle comprend un effectif de 75 membres, avec pour devise: «Barthélemy Batantu: je sais en qui j'ai mis ma foi».

Pascal BIOZI KIMINOU

Suite du n° 2740 du Mardi 30 Octobre 2007.

Semaine de prière universelle pour l'unité des chrétiens

- Jeudi 17 janvier 2008: à la paroisse évangélique de Ouenzé; Ouverture de la semaine universelle de prière pour l'unité des chrétiens, par les ouvriers apostoliques et serveurs de Dieu; lancement de l'opération don de sang dans les hôpitaux de Talangaï, Makélékélé et C.h.u; opération salubrité dans les maisons des personnes âgées, orphelins et prisons; - Vendredi 18 janvier 2008: dans tous les secteurs: conférence partage sur le thème: «Le Conseil œcuménique face aux enjeux de l'heure»; - Samedi 19 janvier 2008: festival de musique et chants li-

turgiques dans les différents secteurs et la périphérie; - Dimanche 20 janvier 2008: tribune radiotélévisée, animée par les responsables du conseil œcuménique des Eglises chrétiennes du Congo; - Du lundi 21 au vendredi 25 janvier 2008: comptoir de vente de Bible avec l'Alliance biblique du Congo; exposition des diverses œuvres de chaque confession religieuse, par secteur; - Samedi 26 janvier 2008: culte de clôture au stade Félix Eboué. A cette occasion, un message sera rendu public par le conseil œcuménique à l'intention des jeunes. La présidence tournante du conseil œcuménique des Eglises chrétiennes du Congo, jusque-là assurée par le commissaire Mfon Jacktor Akpan de l'Armée du Salut, sera confiée à l'Eglise évangélique luthérienne du Congo pour un mandat de deux ans.

2<sup>ème</sup> session extraordinaire du C.n.e.t.p.

Une nouvelle ère s'ouvre pour l'enseignement technique et professionnel

L'amphithéâtre «Le Phénotype» a abrité, du 5 au 6 novembre 2007, à Brazzaville, la 2<sup>ème</sup> session extraordinaire du C.n.e.t.p (Conseil national de l'enseignement technique et professionnel). Placés sous les auspices de Pierre-Michel Nguimbi, ministre de l'enseignement technique et professionnel, les travaux de ces assises ont été ouverts en présence de la représentante de l'Unesco, du directeur adjoint de l'A.f.d (Agence française de développement) et du président de la Fape et de l'Apeec.

Avec l'appui financier de l'Unesco, cette 2<sup>ème</sup> session extraordinaire du C.n.e.t.p a permis aux participants de pré-valider le projet de plan décennal 2008-2018 de redressement et de développement et de la loi d'orientation de ce sous-secteur éducatif, avant leur validation par le gouvernement, puis leur adoption par le parlement. Deux textes d'importance qui, d'une part, permettent de préparer l'ensemble de la société congolaise à la mutation culturelle nécessaire qui s'opère, déjà, au sein de ce sous secteur et, d'autre part, reflètent, à la fois, la nécessité d'adapter le département de l'enseignement technique et professionnel à la donne internationale et de pouvoir trouver au fond de notre culture, de nos capacités les modalités susceptibles, de rendre réel tout ce qui paraît futuriste. Le P.a.d.r-E.t.p (Plan d'actions décennal de redressement et de développement de l'enseignement technique et professionnel) 2008-2018 informe, de claire façon, sur les engagements pris et fixe les objectifs et les cibles à atteindre. Ce plan précise, également, les acteurs, la nature des rôles, des missions et actions qui leur sont assignés, ainsi que les délais requis, pour atteindre les étapes successives de réalisation. Ouvrant les travaux de cette

session, Pierre-Michel Nguimbi a déclaré que «si certaines mesures du P.a.d.r-E.t.p sont de l'ordre de l'amélioration de notre sous-secteur, d'autres sont de l'ordre de son développement et de sa modernisation, tandis que plusieurs, d'entre elles, marquent un virage, un changement de cap dans les façons de faire». «Bien que ce plan vise à stimuler l'expression de la demande de formation, il insiste, par ailleurs, sur l'adaptation de nos offres de formation et des services qui l'accompagnent, au regard des besoins et des réalités propres à notre pays», a poursuivi le ministre Nguimbi, avant d'ajouter que la politique gouvernementale et le plan décennal 2008-2018 marquent un vrai virage, fondateur du progrès et du développement indispensables à la construction d'un Etat fort, d'une nation unie et solidaire. «Si le projet de refondation de l'enseignement technique et professionnel est ambitieux, la démarche est simple, les actes déterminés, le dialogue direct, l'évaluation sans complaisance et le résultat proportionnel au niveau d'adhésion, d'engagement et de responsabilité et d'implication de tous, tout au long des dix prochaines années». Une démarche de redressement qui s'appuie, en effet, sur sept piliers fondamentaux: le nouveau cadre structural et juridique, pour, entre autres, af-



De g. à dr: Martin Itoua, Nilda Beatriz Anglarill et Pierre-Michel Nguimbi, à l'ouverture du Conseil.

firmier les grandes orientations stratégiques du gouvernement, adopter les attributions et le cadre de fonctionnement du Ministère en charge du sous-secteur; préciser les liens et les interactions avec les Ministères impliqués, la société civile et le secteur productif; faciliter l'action du Ministère dont la réactivité et l'adaptabilité participeront à améliorer l'efficacité et l'efficience d'un sous-secteur qui se doit de collaborer, mieux, d'intégrer, sans se complexifier, les variations socio-économiques et technologiques d'un monde en perpétuel progrès et mutation. L'affirmation du Ministère dans le rôle centralisateur, fédérateur régulateur et stimulateur des initiatives publiques et privées de formation professionnelle; l'amélioration et la valorisation de la condition enseignante; la nouvelle approche pédagogique basée sur l'approche par compétence; la mise en œuvre locale de la formation; la promotion et le développement d'un partenariat attractif avec la société civile et le secteur productif surtout privé, en vue de renforcer leurs rôles et leurs participations tout au long du cursus de formation professionnelle; le

nouveau dispositif innovant et diversifié de financement du sous-secteur dont le clou sera la création du fonds de développement de la formation professionnelle, en vue notamment de stimuler les partenariats. Soulignant l'ensemble de réformes entreprises par le gouvernement, pour garantir le redressement et le développement durable de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, dont les objectifs visent à accroître l'efficacité et l'efficience des dispositifs de formation, le ministre Nguimbi a précisé que la refondation de l'E.t.p a besoin d'adhésion et d'implication des décideurs publics et privés, des partenaires sociaux et des bailleurs de fonds, pour se mettre en œuvre. Aussi a-t-il remercié, vivement, la République française, à travers son Agence de développement, la B.a.d (Banque africaine de développement), l'A.c.d.i (Agence canadienne de développement international), l'Unesco et l'A.d.e.a (Association pour le développement de l'éducation en Afrique), pour leurs appuis et contributions concrets.

Viclaire MALONGA

Fetrasseic

Améliorer les conditions de travail des enseignants du primaire et du secondaire

«Impact des conditions de vie et de travail des enseignants sur les rendements scolaires au Congo», tel est le thème retenu par la Fetrasseic (Fédération des travailleurs de la science, des sports, de l'enseignement, de l'information et de la culture), en partenariat avec la C.p.a.e (Centre panafricain des enseignants), lors du séminaire de restitution des conclusions de la recherche sur l'impact des conditions de vie et de travail des enseignants sur les rendements scolaires au Congo, qu'elles ont organisé, mardi 23 octobre 2007, dans la salle de conférence de la Mugef (Mutuelle des agents de la fetrasseic).

Placé sous les auspices de M. Daniel Moukoko, secrétaire fédéral, chargé de l'organisation, ce séminaire a connu la présence de M. Lawrence Kanne, directeur exécutif du C.p.a.e, de nationalité Ghanéenne, accompagné de Mme Amadou Gourmah Rouky et, regroupé plus d'une quarantaine de délégués venus des centrales syndicales. Deux sous thèmes ont été développés au cours de ce séminaire, à savoir: «La restitution des travaux de recherche», présentée par M. Martial Matthieu Kani et «Les conditions de vie et de travail des enseignants: expériences et perspectives» développée par M. Lawrence Kanne. Depuis près de trois dé-

cennies, le système éducatif congolais n'a cessé de se dégrader. Les établissements scolaires, conçus pour un nombre limité d'élèves et construits à l'époque coloniale, ne peuvent plus contenir le flot incessant d'élèves. A cela s'ajoutent l'absence des structures viables, des nouvelles écoles, des collèges et des lycées, avec un manque criant de matériel. Dans son allocution, M. Lawrence Kanne a dit: «plusieurs Etats Africains ont adhéré aux objectifs de l'enseignement (Education du Millénaire), définis lors de la conférence de Dakar, en 2002. Mais, pour atteindre ces objectifs, les enseignants doivent conjurer d'énormes efforts,



Lawrence Kanne (à g.) et Daniel Moukoko.

avoir les moyens et les outils nécessaires de travail». Avant d'ajouter que l'éducation pour tous ne dépend pas seulement de l'enseignant seul, mais aussi, des pouvoirs publics et des O.n.g.s de la société civile. M. Lawrence Kanne a, en outre, cité les nombreux maux à l'origine du dysfonctionnement du système éducatif. Il a souligné, entre autres, la non sécurisation des salles de classe, les difficultés de transport des élèves, le manque de soins de santé appropriés, la faible moyenne des élèves, au ni-

veau des examens d'Etat, dont le taux de réussite ne dépasse même pas 30%. Le directeur exécutif du C.p.a.e a, aussi, rappelé aux participants que le Centre panafricain des enseignants est prêt à aider les différents syndicats qui le désirent. Les participants ont pris des recommandations à l'issue de ce séminaire, à savoir: l'amélioration des conditions de travail des enseignants du primaire et du secondaire, la prise en charge du statut particulier des enseignants, la construction des établisse-

Royaume Loango

Sa majesté Moe-Taty 1<sup>er</sup> repose pour l'éternité au sanctuaire royal de Tchibanga-banga

Décédé le 11 Août 2007, à Paris, en France, c'est, finalement, samedi 10 novembre 2007, que sa majesté Moe-Taty 1<sup>er</sup>, roi de Loango, a été inhumé, sous une pluie torrentielle, au sanctuaire royal de Tchibanga-banga, district de Hinda, en toute intimité. Après des obsèques officielles patronnées par Jean Claude Gakosso, ministre de la culture et des arts, représentant le gouvernement, en présence de Jean Baptiste Tati Loutard, représentant le couple présidentiel, de la reine Ngalifourou du royaume Téké, des autorités politiques et militaires, des membres de la cour royale et de la famille, ainsi que d'une popula-

tion venue de partout. Prononçant l'oraison funèbre, Jean Maire Pandet, membre de la cour royal a dit: «Le roi Moe Taty 1<sup>er</sup>, qu'avons-nous à retenir de son passage sur cette terre parmi les hommes? Ce qu'il fut nous a, déjà, été révélé, à travers les lamentations funèbres des femmes pleureuses de Bwali. Infatigables, ces pleureuses nous ont



Une vue du cercueil de Moe-Taty 1<sup>er</sup> dans la chapelle ardente

appris qu'un grand et superbe baobab s'est, doucement, couché, dans la dignité qui lui conférait sa hauteur imposante. Elles nous ont dit que le baobab s'est couché dans la paix de son âme royale, pour naviguer dans la barque sublime des génies qui vont l'accueillir au panthéon des Mâ-Loango, à Tchibanga-banga. Moe-Taty 1<sup>er</sup> n'était, donc, pas n'importe quel arbre, mais un baobab, c'est-à-dire un esprit important, utile, l'un de ceux dont le vide ne pourra, jamais, être comblé. Le grand et super baobab vint en ce monde, dont lui n'était qu'étranger, le 15 octobre 1933, à Loulouma, district de Madingo-Kayes. On l'appellera Moe-Taty Georges, mais c'est insuffisant. Et pour suffire, Moe-Taty Georges portera le nom mystique de Moe Mayilou (le nez sans lequel même le plus puissant des animaux de la terre, l'éléphant, ne pourrait vivre).

Adolescent, Moe-Taty Georges fut enrôlé dans l'armée française, le 3 décembre 1951, quand éclate la guerre d'Indochine. Le jeune soldat Taty Georges fut envoyé au front, comme tant d'autres Africains, sous le drapeau bleu, blanc, rouge, le symbole de la liberté, l'égalité et la fraternité. Blessé au front le 6 novembre 1953, le jeune soldat s'est fait prisonnier de guerre, durant trois mois. C'est à l'étape de la prison que le nom mystique Moe Mayilou (le nez) devrait s'occuper de sa liberté. En effet, Taty Georges va s'évader, le 23 février 1954, pour recouvrer sa liberté. L'Afrique a ses mystères. Le soldat d'hier revenu dans son Kouilou natal avec le grade honorable de sergent sera appelé ancien combattant. Moe Mayilou mena une vie simple. Vite, il oublia l'arme à feu et se convertit tout à la fois en maçon, en paysan foncièrement attaché à la terre, et en éleveur. Ce n'est pas tout, il fut, aussi, un remarquable juge traditionnel. Son sang royal combiné à d'autres atouts d'excellences tels: ses qualités morales, sa dignité et ses aptitudes physiques, dont aucune défaillance n'était perceptible, ont, le 4 novembre 2000, attiré sur Taty Georges le regard concerté des dignitaires de Bwali, qui l'ont choisi et l'ont sacré roi. Moe Mayilou succéda, ainsi, au 12<sup>ème</sup> Mâ-Loango Moe-Taty 3, encore appelé U San Gama, décédé, le 3 mai 1975. Taty Georges devint Moe Taty 1<sup>er</sup> du fait du port de la couronne royale. Il laisse onze enfants et deux veuves».

Prenant la parole, à son tour, Nga-Eliono, 1<sup>er</sup> vassal du royaume Téké, s'exprimant en dialecte, a prié les mânes des ancêtres en ces termes: «Donnez l'inspiration, la sagesse et l'intelligence aux dignitaires du royaume de Loango, afin que la succession de Moe Taty 1<sup>er</sup> se passe dans l'entente cordiale et que le peuple Loango connaisse prospérité et paix». A l'issue de la cérémonie, Bernard Theousse, doyen des dignitaires de Bwali, a, vivement, remercié le gouvernement qui a aidé la cour royale à hauteur de 130 millions de FCfa pour organiser les obsèques du roi.

Equateur Denis NGUIMBI

ments scolaires dignes de ce nom. Clôturant les travaux de ce séminaire, M. Daniel Moukoko s'est, d'abord, réjoui de la pertinence des débats et du travail fourni par les sémina-

ristes, avant de les inviter à traduire en actes tous les enseignements reçus.

Pascal BIOZI KIMINO

## 5<sup>ème</sup> édition du festival «Mantsina sur scène» Le coup d'envoi a été donné à Brazzaville

Le comité d'organisation du festival international de théâtre «Mantsina sur scène», a tenu, vendredi 16 novembre 2007, une conférence de presse, au Cercle culturel Sony Labou Tansi, à Bacongo, le deuxième arrondissement de Brazzaville. C'était en prélude à l'ouverture de ce festival, qui se tiendra, du 24 au 30 novembre 2007. Sous le thème: «Le devoir de construire».



Les membres du comité d'organisation de «Mantsina sur scène», pendant la conférence de presse.

Dans une verve poétique, où se sont entremêlées citations de grands auteurs contemporains et tournures romanesques, le directeur artistique du festival «Mantsina sur scène», l'auteur, metteur en scène et comédien Dieudonné Niangouna s'est attelé à faire l'introduction de ce festival, en expliquant le thème: «Le devoir de construire est une sorte d'hommage que le festival rend aux auteurs et aux créateurs». Mantsina sur scène est une plate-forme de la création contemporaine, par le renouvellement, à chaque édition, d'un thème donné. Cinq ans déjà que quatre metteurs en scène: Jean Félix Kimberima, Abdon Fortuné Koumba, alias Kaf, Arthur Mve Batoumini et Dieudonné Niangouna, tous metteurs en scène, mettaient sur pied une expérience, en concentrant leur énergie en une scène culturelle: le festival Mantsina.

Cette expérimentation s'est appesanti, au fil des éditions, sur trois modules, à savoir:

la formation continue des artistes, à travers des ateliers de formation et des stages; la petite fabrique du théâtre, ici et maintenant, qui regroupe les petites formes et les spectacles; enfin, les phrases d'auteurs, module basé sur l'écriture et la mise en proposition. Comme à chaque édition, le festival Mantsina est une création neuve qui va intégrer, pour cette 5<sup>ème</sup> édition, les travaux d'un artiste associé. Le danseur et chorégraphe de danse contemporaine, Boris Ganga Bouetoumoussa, est l'artiste choisi pour illustrer cette nouveauté, à cause de l'originalité de ses œuvres, détaillée à la presse. Une dizaine de spectacles, au total, seront présentés au public, au cours de la semaine que va durer les festivités. A cet effet, cinq sites recevront ces spectacles: le C.c.f (Centre culturel français) de Brazzaville, le Cercle culturel Sony

Labou Tansi, la M.j.c (Maison des jeunes et de la culture) de Ouenzé (arrondissement 5 de Brazzaville), l'Espace Tiné et l'espace Marico, à Bacongo.

Le village du festival, encore en construction, au Cercle culturel Sony Labou Tansi recevra les festivaliers en provenance de France, du Burkina-faso, de la R.D.C et du Congo, parmi lesquels figureront des professionnels de la scène et des mécènes qui échangeront avec les artistes.

Après les remerciements aux différents sponsors qui leur ont apporté un soutien financier, matériel et moral, le comité d'organisation du festival international de théâtre «Mantsina sur scène», a lancé un vibrant appel au public brazzavillois qui, à travers ce festival unique à Brazzaville, trouvera l'occasion de savourer le génie des créateurs des arts de la scène congolaise. «Que l'art nous parle!».

Ifrikia KENGUE  
DI-BOUTANDOU

## «Lire en fête» à Pointe-Noire Une journée en hommage à Alice Valette

Lundi 19 octobre 2007. Salle consulaire de la Chambre de commerce de Pointe-Noire. Sous le patronage d'Alexandre Honoré Paka, préfet du département de Pointe-Noire, Frédéric Pambou, président du Centre des études et des civilisations de l'ango, et Mme Henriette Nkodia, de la maison de la presse Hacle-dic diffusion, ont animé la journée culturelle internationale «Lire en fête». Sous le thème: «Découverte du pays des merveilles d'Alice Valette».



De g. à dr: Frédéric Pambou, Mme Henriette Nkodia, et Alexandre Honoré Paka, pendant la cérémonie.

La cérémonie s'est déroulée en présence d'écrivains, hommes de lettres, journalistes, élèves de tous les niveaux, et d'un grand public. Elle a débuté par la lecture de quelques extraits des ouvrages et poèmes d'Alice Valette- décédée en janvier 2003, à Pointe-Noire- entre autres: «Calvaire d'Elice», «La jeune épouse», «Alice Valette, femme de cœur et d'esprit», par les élèves et étudiants.

Pierre Dumont, deuxième fils d'Alice Valette, a donné la bibliographie de sa mère. Tandis que Léonce Mavioka, ancien directeur régional de la culture au Kouilou, a fait quelques témoignages sur la disparue. Dans son mot de circonstance, Alexandre Honoré Paka a vanté

les mérites et fait les éloges d'Alice Valette, en ses termes: «De 1998 jusqu'au mois funeste de janvier 2003, Alice Valette fut ma conseillère socio-culturelle. Collaboratrice exceptionnelle, elle a mis tout son talent littéraire à la disposition d'une administration efficiente. Timbre culture gréco-latine, elle a contribué, efficacement, à la création des armoiries du Kouilou et à la mise en exergue du génie féminin, lors du concours de pagne du 44<sup>ème</sup> anniversaire de l'indépendance du Congo. Femme engagée, sur le plan politique et culturel, Alice Valette a été de tous les combats pour l'émancipation de la femme et sa libération des jougs de la tradition et du pouvoir exclusif des hommes. En cela, Alice, à travers ses écrits, est une mine inépuisable, où les femmes devaient puiser l'énergie nécessaire pour occuper, selon le principe

du genre la place de choix que leur réserve le chef de l'Etat Denis Sassou Nguesso, dans son projet de société: «La Nouvelle Espérance». Lire en fête est une sensibilisation au livre et à la lecture sous toutes leurs formes. Que toute la population du département de Pointe-Noire puisse s'inventir davantage dans la promotion de cet outil qu'est le livre, puisqu'il fait reculer les frontières de l'ignorance!» L'exposition-vente des livres des écrivains et auteurs congolais et la signature du livre d'or ont clos la fête.

Pour la petite histoire, Alice Valette, mère de six enfants, dont trois adoptifs, est née le 30 mai 1938 à Bitata, district de Kakamoeka, dans le département du Kouilou. Elle est décédée le 17 janvier 2003, à Pointe-Noire.

Equateur Denis NGUIMBI

REPUBLIQUE DU CONGO  
PROGRAMME NATIONAL DE DESARMEMENT, DEMOBILISATION ET REINSERTION (PNDDR)  
HAUT-COMMISSARIAT A LA REINSERTION DES EX-COMBATTANTS - (HCREC)

## RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT ASSISTANT EN GESTION DE L'INFORMATION SOLlicitation DE MANIFESTATIONS D'INTERETS

**NOM DU PROJET:** Programme National de Désarmement, Démobilisation et de Réinsertion

**SERVICE DE CONSULTANTS**  
**Don N°:** TF 056057

La République du Congo a obtenu de l'Association Internationale de Développement, agissant en qualité d'administrateur des fonds fournis par plusieurs bailleurs à l'appui du Programme Plurinational de Démobilisation et Réinsertion (MDRP), un don d'un montant équivalent à dix-sept millions de Dollars (17.000.000 US\$), pour assurer la mise en œuvre des actions du projet dénommé: Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (PNDDR) et à l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre des contrats relatifs au recrutement d'un consultant «Assistant en Gestion de l'Information», dans le cadre de l'exécution du PNDDR en République du Congo. Le mandat du Consultant consistera à soutenir le HCREC à:

• Exploiter et maintenir le réseau informatique du PNDDR;

- Assurer un bon état de fonctionnement des serveurs, de la boucle locale radio, et toutes machines connectées;
- Faire vivre le site Internet du PNDDR;
- Mettre en place et conduire une politique d'archivage des données;
- Gérer le «Cisco firewall PIX 515 et autoriser les accès physiques au réseau.

Le Consultant doit répondre au profil ci-après:

- Avoir un Bac + 4/5 en informatique avec trois ans d'expérience minimum;
- Idéalement responsable d'exploitation dans une administration avec des infrastructures distribuées.

Le Haut-Commissariat à la Réinsertion des ex-Combattants invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (diplôme et tout autre document attestant son expérience, etc.).

Un consultant sera sélectionné, en accord avec les procédures définies dans les Directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Em-

prunteurs de la Banque mondiale, édition de Mai 2004.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires, au sujet des documents de référence, à l'adresse ci-dessous: Tour Nabemba, 10<sup>ème</sup> étage, porte 17, et aux heures suivantes: de 8h00 à 16h00.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous, au plus tard, le jeudi 29 novembre 2007, à 12h00.

### Avec mention:

«MANIFESTATION D'INTERET RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL «ASSISTANT EN GESTION DE L'INFORMATION» AUPRES DU HAUT-COMMISSARIAT A LA REINSERTION DES EX-COMBATTANTS EN REPUBLIQUE DU CONGO».

Brazzaville, le 14 novembre 2007

Le Coordonnateur National p.i,  
Antoinette KEBI

## Coupe de la Presse sportive

## Le trophée aux Diablies-Noirs!

Comme prévu, on a vécu, jeudi 15 novembre 2007, à Massamba-Débat, un suspense dangereux entre Diablies-Noirs et Etoile du Congo. Dans le cadre de la célébration de la Journée annuelle de la presse sportive. Les Diablies-Noirs l'ont emporté, finalement, par 2 buts à 0. Et le trophée mis en jeu par l'A.j.s.c (Association des journalistes de sports du Congo) a été remis à Gildas Ngo, leur capitaine, par Alain Akouala, ministre de la communication, aux côtés de qui se trouvaient son collègue des Sports, Marcel Mbani, et le président de l'A.j.s.c., Roger Ntoto La-combe.



Gildas Ngo, capitaine des Diablies-Noirs, présentant le trophée.

En fait, c'était un match de championnat national de football doublé, donc, d'un trophée. Et, comme on le constate, les Diablies-Noirs ont terminé invaincus le premier tour. Ils n'ont concédé qu'un match nul, face à Ajax de Ouenzé. Ils pavoisent. Leurs supporters affirment qu'ils sont décidés d'éteindre tous les lampadaires scintillants, sur leur passage. Et, le ciel des étoiles a craqué. Déjà, lundi 12 novembre, ils s'étaient payés l'épée de Saint-Michel de Ouenzé. L'énigme, c'est l'avenir. Pendant combien de temps resteront-ils invaincus? La réponse est simple: tant qu'ils battront leurs adversaires.

Le traditionnel Diablies-Noirs-Etoile du Congo a, donc, vécu. Plus de 20 000 spectateurs l'ont suivi. Dans une ambiance carnavalesque. Parce que cette rencontre est un classique. Aussi a-t-il battu le re-

cord de spectateurs des rencontres du groupe B du championnat national.

Pourtant, son résultat ne pouvait plus, en rien, influencer le classement définitif de ce groupe. Mais, ce qui reste de férus de football s'est rendu en masse à Massamba-Débat. Et, il n'a pas attendu, longtemps, pour vibrer. Car, dès la cinquième minute de jeu, le verrou défensif d'Etoile du Congo se lézarde. Un certain Mafuta-Mbumba en profite et fait se lever le public diabolique, en entamant la marque: 1-0, pour Diablies-Noirs.

Mais, dix minutes après ce but, le jeu ne sera plus tout à fait le football. Des joueurs changent tout. On assiste à une chasse au tibia, après l'annulation d'un but, litigieux selon l'arbitre, inscrit par l'Etoile du Congo. Parfois, complaisant, l'arbitre n'a pas assez de courage pour tenir

en respect des joueurs nerveux, qui extériorisent l'anti-jeu. Jusqu'à la pause.

Qu'allait réserver la deuxième période? Tout pouvait arriver. D'autant plus que les joueurs sont rentrés plus décidés que jamais à bouffer du cuir. Même ceux de Diablies-Noirs, bombardés de projectiles, en dépit de la protection d'un « bataillon » de policiers armés de boucliers. Du jamais vu!

Les Stelliens, suffisamment sermonnés par Benoît Nkoko, leur entraîneur, rejoindraient-ils Diablies-Noirs au marquoir? La partie s'animait, se durcissait encore. Avec des coups défendus, des palabres. Elle a failli, vraiment, dégénérer. Naturellement, les puristes n'ont pas trop aimé. Et, pourtant, les Stelliens semblaient être sur la bonne voie. Mais, les Diablies-Noirs reprenaient l'ascendant. Aus-

si le but de Junior Mabilia (88<sup>e</sup>), sur un coup franc canon, des 35 mètres, s'avérait-il un coup de massue, qui fit voir des milliers d'étoiles et aux joueurs et aux supporters d'Etoile du Congo.

Domage, la fête s'est terminée par des jets de projectiles! Les auteurs de ce triste spectacle ont, désormais, l'une des plus tristes distinctions: le brevet de la violence...

G.M.

### Classement définitif au terme du premier tour du championnat national de football.

#### Groupe A (Pointe-Noire)

1. AS P (12 points). 2. AS Police (10 points). 3. Club 57 Tourbillon (9 points, +7). 4. Patronage Sainte-Anne (9 points, +1). 5. Pigeon Vert (6 points, +1). 6. V.Club Mokanda (6 points, -6). 7. Inter Club de Dolisie (1 point, -15).

Inter Club de Nkayi a été disqualifié.

#### Groupe B (Brazzaville)

1. Diablies-Noirs (16 points). 2. Saint-Michel de Ouenzé (13 points). 3. Ajax de Ouenzé (9 points, +3). 4. Etoile du Congo (9 points, +1). 5. JSB (6 points). 6. AS Cheminots (5 points, +3). 7. AS Domaine présidentiel (0 point).

La Mancha a été disqualifiée.

### Tribune libre

## L'argent, toujours l'argent

La participation des Diablies-Rouges dames à la Coupe du Monde, en décembre prochain, en France, est le sujet de conversation des férus congolais du jeu à sept. L'équipe est toujours clouée à Brazzaville, alors qu'elle devrait se trouver en Roumanie, pour peaufiner sa préparation, dans le tournoi des Carpates. Mais, l'argent, pour les faire monter dans l'avion, tarde à sortir du Trésor public.

Partiront-elles, malgré tout? On est, toujours, dans l'expectative. Constatant, avec amertume, que rien ne bouge, les cerbères du handball se sont levés. Ils ont tapé du poing sur la table, la semaine dernière. Les séances d'entraînement ont été arrêtées, avant d'être relancées.

Ce n'est pas la première fois que cela arrive aux sportifs congolais. Le problème est général et même récurrent. Il est simple: il faut de l'argent pour aider le sport congolais à s'organiser, à progresser, et à s'affirmer. C'est, donc, à ce problème simple que bute l'organisation de notre sport. Et, avec elle, l'enthousiasme, la volonté et les ambitions de nos sportifs.

Hormis le fait qu'il y a un mauvais fonctionnement du système de gestion des finances publiques, dans notre pays, nos fédérations sportives n'ont jamais indiqué la nature et la source de financement de leurs programmes de préparation. Sans doute qu'elles misent, ainsi que cela a toujours été fait, sur l'assistance des pouvoirs publics. Or, il s'avère que dans la nature restrictive des budgets nationaux, le sport et les sportifs ne sont plus une priorité, sauf si on veut bien tirer un profit politique de leurs succès.

Alors, existe-t-il des solutions au problème auquel bute notre sport? Certainement! Il existe bien des secteurs d'activités et de développement de notre pays qui ont recours à des réunions de bailleurs de fonds. Pourquoi notre sport devrait-il s'en priver? Ne réunit-ils pas toutes les conditions de faillite nécessitant cela? Il faudrait, peut-être en prendre l'initiative. Préparer une élite, en 2007, n'a plus rien à voir avec ce qui se faisait en 1960. Les appels à la volonté, à l'abnégation et même au patriotisme n'empêcheront plus nos sportifs de revendiquer, pour leur préparation, les meilleures conditions, ceci de manière constante et régulière. Pour cela, il faut de l'argent.

Jean ZENGABIO

UN CADEAU MERVEILLEUX!

**KIT MATERIEL + JUSQU'À 2 MOIS D'ABONNEMENT = 177 500 FCFA\***

**ELECTRA 94 11 47**  
**BUROSTOCK 81 33 41**

CE QUI VOUS PASSIONNE EST FORTEMENT SUR  
**CANAL SAT**  
**HORIZONS**

\*Offre réservée aux Clients de CanalSat de 15/05/2007 pour tout nouvel abonné à la télévision payante, sur le forfait d'un an. Le kit matériel comprenant un décodeur numérique CanalSat HD2004S ainsi que le matériel de réception de 100 000 FCFA TTC et un service d'installation. Pour plus d'informations et conditions, lisez le contrat de vente.

## ANNONCE DEFIS ET EMPLOIS

### AFFAIRES ET PROJETS

- \* Trouver des partenaires
- \* Trouver des distributeurs
- \* Trouver des représentations
- \* Ouvrez votre propre bureau d'affaires
- \* Créer votre propre association (O.N.G)
- \* Représenter une O.N.G internationale
- \* Visiter les foires de l'étranger
- \* Trouver du financement pour vos projets
- \* Jumeler votre bureau avec ceux de l'étranger
- \* Trouver des agréments pour votre cabinet (conseils, écoles...) avec ceux de l'étranger
- \* Bénéficier des études et de la promotion de vos projets
- \* Participer aux pèlerinages (rencontres) religieux et spirituels internationaux
- \* Suivez des cours à distance par correspondance

### INSCRIPTIONS ET ETUDES A L'ETRANGER

Ghana-Maroc-Russie-Suède-Norvège-Tunisie-Namibie-Canada-Egypte-Afrique du Sud et autres pays d'Afrique, d'Europe, d'Amérique, d'Asie et de l'Océanie.

Contact:

Défis-Emplois, 19, rue Saras,  
Poto-Poto, Brazzaville, Congo (sur  
l'avenue des Beaux-parents, en face  
du bar «Chez Wally»).

B.P.: 4009; Tél.: (242) 622-55-82  
547-56-47/ 536-10-07;  
E-mail: defisemploi@yahoo.fr

Site web: <http://defisemplois.populus.ch>

### VOYAGES CONSEILS

Tunisie-Algérie-Libye-Namibie-Afrique du Sud-Australie-Indonésie-Dubai-Chine-Turquie-Zambie-Gambie-Nigeria-Hong-Kong-Japon-Danemark-Chypre-Irlande-Ghana-Tanzanie-Maroc-USA-Mozambique-Guinée Equatoriale-Norvège-Suède-Ukraine-Autriche-Islande-Zimbabwe-Botswana-Russie-Hollande-Canada-Belgique-Sénégal-Egypte-Burkina Faso-Kenya.

- Conseil assurance voyage
- Conseil assurance santé
- Courtage billet d'avion
- Conseil en constitution dossier de voyage
- Réservation d'Hôtel- guide et transitaire
- Invitation diverses de voyage
- Conseil en rapprochement familial

### CONSULTATIONS-FORMATION-EMPLOIS

Formez-vous à un métier indépendant par correspondance

- Devenez Délégué Commercial (en 3mois)
- Devenez Délégué Médical (en 6 mois)
- Devenez Délégué Vétérinaire (en 6mois)
- Distributeurs de friperies (vêtements, chaussures, sacs...) en 3mois
- Distributeurs des pneus, moteurs et voitures d'occasion en 3 mois vomires
- Distributeurs des livres, des objets et des reliques religieux en 3 mois
- Devenez Correspondant de Presse en 9 mois